

Accord UE-Mercosur

# Risques pour la protection du climat et les droits humains

de Thomas Fritz



ÉTUDE

**MISEREOR**  
IHR HILFSWERK

**GREENPEACE**

**CIDSE**  
together for global justice

**ENTRAIDE & FRATERNITE**

**CCFD**  
**TERRE SOLIDAIRE**  
Soyons les forces du changement



# Mentions

**Auteur :**

Thomas Fritz

**Traduction :**

CCFD-Terre Solidaire

**Éditeurs :**

Sylvie Bukhari-de Pontual, Hélène Capocci,  
Cécile Leuba, Sébastien Snoeck

**Crédits photo :**

Voir chaque photo  
Couverture : Florian Kopp / MISEREOR

**Conception graphique :**

VISUELL Büro für visuelle  
Kommunikation, Aachen

*La présente publication est disponible en allemand, anglais, portugais, espagnol et français. Elle est publiée par MISEREOR (Allemagne), Greenpeace Germany, Greenpeace France, Greenpeace Belgique, Greenpeace Brazil, FASE (Brésil), INCUPO (Argentine), CIDSE (International), Dreikönigsaktion - Hilfswerk der Katholischen Jungchar (Autriche), CCFD-Terre Solidaire (France) et Entraide & Fraternité (Belgique)*

**Publié au nom de :**

**MISEREOR e. V.**

Mozartstraße 9  
52064 Aachen  
Allemagne  
Téléphone +49 (0)241 442-0  
www.misereor.de, www.misereor.org

**Greenpeace e. V.**

Hongkongstraße 10  
20457 Hamburg  
Allemagne  
Téléphone +49 (0)40-30618-0  
www.greenpeace.de

**CIDSE**

Rue Stévin, 16  
1000 Brussels  
Belgique  
Téléphone +32 (0) 2 230 77 22  
www.cidse.org

**CCFD-Terre Solidaire**

4, rue Jean Lantier  
75001 Paris  
France  
Téléphone +33 (0)1 44 82 80 00  
www.ccfid-terresolidaire.org

**Greenpeace France**

13 rue d'Enghien  
75010 Paris  
France  
Téléphone +33 (0) 1 80 96 96 96  
www.greenpeace.fr

**Entraide & Fraternité**

Rue du Gouvernement Provisoire, 32  
1000 Bruxelles  
Belgique  
Téléphone +32 (0) 2 227 66 80  
www.entraide.be

**Greenpeace Belgique**

Chaussée de Haecht, 159  
1030 Bruxelles  
Belgique  
Téléphone +32 (0) 2 274 02 00  
www.greenpeace.org/belgium/fr

**Édition :**

Première édition en ligne  
Publiée en septembre 2020



Photo : Florian Kopp / MISEREOR



# Sommaire

Mentions	2
Préface	4
<b>Résumé</b>	5
<b>1. Introduction</b>	9
<b>2. Relations UE-Mercosur : vers un renforcement de l'extractivisme</b>	10
<b>3. Commerce des produits agricoles : accès aux terres et aux forêts</b>	12
3.1. Le poids colossal de l'alimentation animale	12
3.2. Quotas agricoles : une pression accrue sur les humains et la nature	14
3.3. Viande bovine : vers une intensification de la déforestation et du changement climatique	16
3.4. Sécurité alimentaire : intégration insuffisante du principe de précaution	18
3.5. Pesticides et produits agricoles génétiquement modifiés : libre-échange pour des marchandises à haut risque	18
3.6. Niveaux de résidus de pesticides : priorité aux intérêts commerciaux	22
3.7. Obstacles à la protection de l'environnement et des consommateurs	23
<b>4. Commerce des matières premières : accès aux ressources minières et énergétiques</b>	24
4.1. Mercosur : fournisseur de minerais essentiels	24
4.2. Catastrophes liées au minerai de fer : les obligations en matière de devoir de vigilance demeurent sans effet	25
4.3. Restrictions sur les droits à l'exportation : les matières premières doivent rester bon marché	27
<b>5. Protection des humains et de la nature : insuffisance des instruments</b>	28
5.1. Aucun instrument visant à protéger les droits fonciers	28
5.2. Obligations en matière de vigilance dans les chaînes d'approvisionnement : un constat d'échec	29
5.3. Clause consacrée aux droits humains : vouée à rester faible ?	30
5.4. Évaluation officielle de l'impact : trop tardive, trop insuffisante	31
<b>6. Accord UE-Mercosur : les discussions se poursuivent</b>	32
<b>7. Conclusions et recommandations</b>	33
<b>Annexe</b>	34
Notes	35



## Préface

Le 28 juin 2019, lorsque fut annoncée la fin des négociations politiques autour de l'accord commercial entre l'UE et les quatre États membres du Mercosur, à savoir l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, Jean-Claude Juncker, alors président de la Commission européenne, a publié sur Twitter : « Un moment historique. En pleines tensions commerciales internationales, nous adressons aujourd'hui avec nos partenaires du Mercosur le signal fort que nous défendons un commerce basé sur des règles. Accord commercial le plus important jamais conclu par l'Union européenne. Des retombées positives pour l'environnement et les consommateurs. » Olivier de Schutter, rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et professeur de droit international, a livré une analyse bien différente : « L'accord UE-Mercosur va conduire à échanger des voitures contre de la viande sur l'Atlantique. Il est une insulte à tous les jeunes qui ont marché pour le climat et aux défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement au Brésil. Le Parlement européen doit mettre son veto. Nous exigeons de la cohérence entre le commerce et les valeurs que l'UE prétend porter. »

Un an plus tard, alors que l'Allemagne assure la présidence du Conseil de l'Union européenne, le gouvernement allemand semble prêt à s'attaquer au prochain obstacle – le vote de l'accord au Conseil – au cours du second semestre de cette année. Il est vrai que les secteurs allemands de l'automobile, de l'ingénierie mécanique et de la chimie bénéficieront largement des réductions de droits de douane. En contrepartie, les pays du Mercosur pourraient accroître leurs exportations de produits agricoles à destination de l'UE, notamment la viande bovine et la volaille, ainsi que le sucre et l'éthanol obtenu à partir de ce dernier. Or il se trouve que ces produits sont aussi les principaux facteurs de déforestation en Amazonie, d'émissions de gaz à effet de serre, de déplacements de population et de violations des droits humains. L'accord annoncé ne comprend pas même une esquisse de clause contraignante en faveur des droits humains et de l'environnement, ni le moindre mécanisme de contrôle efficace. Par ailleurs, il aurait pour effet de sceller un peu plus la répartition postcoloniale des rôles entre les exportateurs latino-américains de matières premières et les producteurs européens de biens industriels.

### Solidarité face au coronavirus

La grande différence entre juin 2019 et juin 2020, c'est le contexte de pandémie mondiale dont l'ampleur est sans précédent. Cette pandémie est bien plus qu'une crise de santé publique. C'est une crise systémique. À l'image de

la crise climatique, ou des nombreuses autres crises qui marquent aujourd'hui notre monde, elle affecte chacun d'entre nous – si ce n'est que certains sont plus durement touchés que d'autres. Sous toutes les latitudes, ce sont des populations entières tenaillées par la faim qui ont été frappées par cette pandémie. Égalité, sécurité de l'emploi et rémunération équitable ne sont encore qu'un mirage pour la plupart des citoyens de ce monde, et la prochaine crise de la dette se profile déjà. La pandémie nous rappelle avec force que la souffrance humaine n'est jamais aussi grande que dans les sociétés inégalitaires, les économies fragiles et les démocraties précaires.

De ce fait, au cours des prochains mois, l'élan que nous devons nourrir avant tout autre, encore et encore, sans jamais craindre la surabondance, est celui de la solidarité. Solidarité. À lui seul, ce mot renvoie aux plus grandes responsabilités. Nous ne surmonterons la crise actuelle que si nous faisons preuve de solidarité à l'égard de nos semblables. C'est sur la solidarité que l'Europe doit fonder sa réponse face à cette crise : combattre la pandémie et protéger tous les êtres humains, prendre à bras le corps les conséquences sociales et économiques de notre modèle économique, et défendre la démocratie. Être solidaire implique aussi de préserver l'environnement et les ressources vitales pour les générations futures.

Lors de sa présidence du Conseil de l'Union européenne, le gouvernement allemand doit œuvrer pour un changement de fond sur le plan politique, au lieu de maintenir des structures qui détruisent et exploitent l'environnement sous couvert d'accords commerciaux. L'Allemagne doit suivre l'exemple des gouvernements et parlements de la Belgique, de la France, de l'Irlande, des Pays-Bas et de l'Autriche, et revenir sur son soutien à l'accord avec le Mercosur. Main dans la main, les dirigeants européens devraient en outre insuffler une dynamique visant à réorienter la politique commerciale de l'UE – celle-ci serait alors guidée par la justice sociale, les besoins écologiques et les droits humains, et serait à la hauteur des défis de notre temps.

**Sylvie Bukhari-de Pontual** · CCFD-Terre Solidaire

**Valérie Del Re** · Greenpeace Belgique

**Axelle Fischer** · Entraide & Fraternité

**Josianne Gauthier** · CIDSE

**Jean-François Julliard** · Greenpeace France

**Martin Kaiser** · Greenpeace Allemagne

**Pirmin Spiegel** · MISEREOR

# ➤ Résumé

**F**in juin 2019, la Commission européenne a annoncé avoir conclu un accord de principe en vue d'un accord de libre-échange avec le Mercosur. Ce bloc commercial sud-américain est composé de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay. L'accord envisagé est l'un des volets d'un accord d'association plus global. Il est fortement décrié par la société civile et certains gouvernements.

La présente publication est proposée par MISEREOR, Greenpeace, la CIDSE, le CCFD-Terre Solidaire et Entraide & Fraternité. Elle décrit les principaux risques au regard des droits humains et de l'environnement liés à l'accord UE-Mercosur, sur la base des textes du traité tels que publiés à ce jour. Elle analyse aussi dans quelle mesure le projet d'accord pourrait entraver le contrôle indispensable des flux néfastes de marchandises.

## Accès massif aux ressources naturelles

Après examen des échanges commerciaux entre l'UE et le Mercosur, il ressort que les deux tiers des importations de l'UE concernent des ressources agricoles et minières. Compte tenu de cet accès démesuré aux ressources naturelles du Mercosur, l'UE est en grande partie responsable de la dégradation de l'environnement et des violations des droits humains recensées dans le bloc sud-américain. Les réductions des droits de douane prévues par l'accord commercial auraient pour effet d'accroître davantage les volumes de matières premières échangées.

## Importations de soja par l'UE : un fardeau social et écologique

Les conséquences les plus lourdes du commerce agricole sont dues aux importations de soja par l'UE. Dans les pays du Mercosur, la superficie des terres consacrées à la culture du soja destiné aux exportations vers l'UE s'élève à quelque 13 millions d'hectares, soit un tiers de la taille de l'Allemagne. Mais dans la mesure où 13 % seulement de ces importations sont considérées comme issues de filières ne contribuant pas à la déforestation, la demande européenne contribue de fait massivement à la déforestation, aux émissions de gaz à effet de serre et aux conflits relatifs aux droits humains en Amérique du Sud.

Pour autant, l'accord commercial ne prévoit aucune disposition visant à rendre la culture du soja plus

durable sur le plan environnemental ou à réduire les échanges commerciaux concernant le soja. Il intègre au contraire des mesures qui induiraient une baisse des prix de l'alimentation animale au sein de l'UE. L'abaissement des droits à l'exportation de l'Argentine sur le soja fait partie, entre autres, de ces mesures. En autorisant un tel abaissement, le gouvernement argentin expose le pays à un repli drastique de ses recettes fiscales – recettes qui feraient alors cruellement défaut dans le financement de programmes d'assistance sociale en réponse aux besoins pressants de la population.



Déforestation dans la région du Chaco, en Argentine :  
« Le changement climatique commence ici »

## Facteurs de développement agricole : quotas de viande bovine et d'éthanol

Les contingents tarifaires préférentiels supplémentaires accordés au Mercosur pour les exportations de viande et d'éthanol risquent eux aussi d'exacerber les conflits socio-écologiques existants. Par exemple, le quota total d'éthanol de 650 000 tonnes par an représente un volume six fois supérieur aux volumes importés depuis le Mercosur par le passé. Cela favorise un développement accru de la culture de la canne à sucre, matière première la plus utilisée dans la production d'éthanol en Amérique du Sud.

Les quotas proposés pour la viande bovine et la volaille, quant à eux, représentent une augmentation de moitié par rapport aux volumes importés auparavant. Le quota de 99 000 tonnes de viande bovine est d'ailleurs

particulièrement alarmant puisque la multiplication des pâturages est un facteur majeur de déforestation dans la forêt amazonienne au Brésil et dans les forêts sèches du Gran Chaco en Argentine et au Paraguay.

### Rétrécissement des habitats autochtones

Les peuples autochtones, tels que les Ayoreo au Paraguay ou les Guarani-Kaiowá au Brésil, font partie des populations fortement affectées par l'expansion des élevages bovins et des champs de canne à sucre. Cette situation est d'autant plus difficile pour ces peuples que la délimitation de leurs territoires est souvent inadaptée et fortement contestée.

Au Brésil, la situation est encore plus préoccupante depuis l'élection du président Jair Bolsonaro qui, outre



Les zones d'habitation des populations indigènes sont de plus en plus usurpées.

l'interruption des procédures en cours, a lancé le ré-examen des délimitations existantes. Profitant de ce flou juridique, les sociétés minières et forestières et les propriétaires de bétail se sentent libres d'envahir les territoires indigènes, en faisant souvent usage de la force.

### Risques en matière de sécurité alimentaire

L'accord comporte également des risques spécifiques en matière de sécurité alimentaire du fait de l'absence du principe de précaution de l'UE dans le chapitre sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). En raison de cette omission, l'UE et le Mercosur ne pourront pas s'appuyer sur ce principe pour empêcher l'importation de produits critiques. Cela pourrait notamment concerner des produits agricoles contenant des résidus de pesticides interdits ou dont la teneur en pesticides est supérieure aux limites autorisées.

### Un grand nombre d'empoisonnements aux pesticides

Cette omission est d'autant plus préoccupante que les pays du Mercosur utilisent de nombreux pesticides extrêmement toxiques dans leurs procédés agricoles, certains d'entre eux étant interdits ou non autorisés au sein de l'UE. Ces pesticides sont particulièrement dangereux pour les personnes qui les manipulent et les appliquent dans les champs ou qui résident en bordure des plantations.

Au Brésil, une analyse des statistiques officielles révèle que, dans ce seul pays, plus de 7 200 décès dus à un empoisonnement aux pesticides ont été recensés entre 2008 et 2017. Or ce nombre pourrait en réalité être bien plus élevé puisque les procédures de pointage sont insuffisantes et ignorent ainsi un grand nombre de cas.

Aujourd'hui, l'inquiétude au regard des pesticides utilisés gagne jusqu'aux institutions onusiennes. Elles alertent notamment sur le fait qu'au Brésil les pesticides sont parfois délibérément pulvérisés afin de chasser les populations autochtones. En 2019, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a adopté une résolution qui reconnaît le Paraguay responsable d'empoisonnements graves du fait de l'utilisation de pesticides interdits, les autorités locales n'ayant pris aucune mesure contre les pulvérisations illégales sur les plantations de soja.

### Suppression des droits de douanes sur les pesticides et entraves à la réglementation

Les entreprises allemandes tirent également profit des disparités réglementaires entre les pays de l'UE et ceux du Mercosur. Selon une étude récente, les groupes BASF et Bayer vendent chacun au Brésil au moins douze ingrédients de pesticides non autorisés au sein de l'UE.

Par ailleurs, l'accord UE-Mercosur pourrait accroître davantage la consommation de pesticides dans le bloc sud-américain du fait de la réduction ou de la suppression des droits de douanes sur les pesticides et autres produits chimiques. À ce jour, le Mercosur applique des droits pouvant atteindre 18% sur les produits chimiques.

En outre, l'accord génère des obstacles supplémentaires à l'application de réglementations plus strictes concernant les pesticides, principalement en raison d'une prise en compte insuffisante du principe de précaution. Par exemple, les pays du Mercosur pourraient déclencher le mécanisme de règlement des différends prévu par l'accord si l'UE venait à baisser les niveaux de pesticides admissibles, ou envisager de mettre un terme à l'octroi de licences pour des produits extrêmement toxiques, tels que le glyphosate dont l'usage est largement répandu dans le Mercosur.

## Garantir des matières premières bon marché : interdiction générale des droits de douane à l'exportation

Les pays du Mercosur sont aussi d'importants fournisseurs de ressources minières et énergétiques. Or certaines de ces ressources sont indispensables aux industries de l'UE. C'est notamment le cas du minerai de fer et du kaolin, produits par le Brésil, ou encore de l'argent et du cuivre, produits par l'Argentine.

Afin de garantir à l'UE des filières d'approvisionnement bon marché pour ces matières premières, l'accord prévoit une interdiction générale des taxes et droits de douane prélevés sur les exportations. Trois ans après l'entrée en vigueur de l'accord, aucune des parties ne sera plus autorisée à introduire ou maintenir des droits à l'exportation, sauf si elles ont réservé le droit d'appliquer des exceptions.

À ce jour, seuls l'Argentine et l'Uruguay en ont fait usage, et pour un nombre restreint de produits. D'ailleurs, la réintroduction des droits à l'exportation sur les produits miniers, tels que le minerai de fer, est actuellement à l'étude au Brésil ; elle constituerait, le cas échéant, une violation de l'accord UE-Mercosur.

## Désastre du minerai de fer : non-respect des obligations en matière de devoir de vigilance

Les importations européennes de minerai de fer sont associées à certains des cas les plus graves de violation des droits humains, à l'égard desquelles certaines entreprises européennes, et leurs chaînes d'approvisionnement, sont en partie responsables. C'est le cas par exemple de la catastrophe survenue sur le barrage de Brumadinho, dans l'état du Minas Gerais au Brésil, où le groupe minier brésilien Vale exploite une mine de fer. En janvier 2019, une digue de résidus s'est effondrée, libérant une gigantesque coulée de résidus miniers, qui a détruit un village et fait 272 victimes. TÜV SÜD, société d'audit technique allemande, avait pourtant attesté de la solidité structurelle du barrage peu de temps avant, malgré d'importantes irrégularités.

Les entreprises ont négligé leurs obligations en matière de diligence raisonnable dans la catastrophe de Brumadinho, et dans d'autres accidents de ce genre par le passé. Pourtant, l'accord UE-Mercosur ne prévoit aucune mesure contraignante concernant la responsabilité des entreprises. Il comprend bel et bien un chapitre consacré au développement durable qui aborde, dans l'une de ses sections, la « gestion responsable des chaînes d'approvisionnement ». Mais ce chapitre n'a aucun caractère contraignant puisqu'il a été exclu du mécanisme de règlement des différends entre États prévu par l'accord.

## Insuffisance des instruments permettant d'éviter les conflits fonciers

Les instruments prévus par l'accord afin de protéger les humains et la nature sont, et de très loin, fondamentalement insuffisants. À ce jour, aucune mesure efficace n'est envisagée pour punir les violations des droits humains liées aux conflits fonciers. Seul un article du chapitre consacré au développement durable mentionne une obligation, pour les parties à l'accord, à encourager l'inclusion des populations indigènes dans les chaînes d'approvisionnement des produits forestiers, pour lesquels ces peuples doivent en théorie exprimer un « consentement préalable éclairé ».

Mais il ne s'agit ici que d'une version largement tronquée du principe bien plus exigeant de « consentement libre, préalable et éclairé », tel que proposé par les Nations Unies. Selon ce principe, les populations autochtones doivent exprimer leur consentement à une quelconque utilisation de leurs territoires, leur rôle ne devant pas être limité à une simple participation à l'exploitation des ressources.

## Absence de clause consacrée aux droits humains

En outre, la clause relative aux droits humains, qui figure généralement dans les accords similaires de l'UE, n'est pas encore intégrée dans les parties de l'accord rendues publiques à ce jour. Il n'est donc pas possible de déterminer dans quelle mesure une telle clause pourrait pallier les lacunes décelées dans le texte en l'état.



Dans les pays du Mercosur, la situation des droits humains est souvent précaire.

Cette clause prévoit la suspension, en principe, des préférences commerciales en cas de violation des droits humains. Mais les critères à remplir pour déclencher la procédure de suspension sont si exigeants qu'elle n'a que rarement été utilisée et, pour l'essentiel, ce fut à la suite de violations graves telles que des coups d'État. De plus, elle ne prévoit aucun organe chargé de suivre la mise en œuvre de l'accord et de traiter les plaintes. Elle ne permet pas non plus d'adopter des mesures protectrices si celles-ci sont contraires aux dispositions des accords commerciaux. Par exemple, si les quotas agricoles instaurés par l'accord UE-Mercosur devaient aggraver les conflits fonciers, il ne serait pour autant pas possible de suspendre ces préférences.

### Ratification incertaine : plusieurs gouvernements ont émis des réserves

Depuis l'annonce de l'accord de principe entre l'UE et le Mercosur, le traité envisagé fait l'objet de critiques persistantes. Ainsi, le flou règne quant à son éventuelle entrée en vigueur. Les résultats des négociations font actuellement l'objet d'un examen sur le plan juridique, examen à l'issue duquel ils devront être traduits dans toutes les langues de l'UE. Alors seulement, l'accord pourra être signé et le processus de ratification lancé.

Même si, bien sûr, l'accord commercial constituera l'un des volets d'un accord d'association plus global, le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen et les 27 États membres de l'UE devront l'approuver. Or sept pays ont déjà émis des réserves.

Après les incendies qui ont dévasté la forêt amazonienne en 2019, et le rôle très contestable du gouvernement brésilien, le gouvernement français a indiqué qu'il ne saurait signer l'accord en l'état. En Irlande, le parlement a appelé le gouvernement à voter contre l'accord. En Autriche, le gouvernement a aussi rejeté l'accord en l'état. De la même manière, en Belgique, le parlement wallon a voté contre, compromettant ainsi sa ratification par le gouvernement de l'État fédéral. En revanche, le gouvernement fédéral allemand maintient son approbation.

### Éléments de réforme de la politique commerciale

Après analyse des textes du traité disponibles à ce jour, il apparaît que l'accord UE-Mercosur ne satisfait pas aux exigences d'un accord commercial moderne. Il ne contribue pas à rendre les processus de production et les échanges commerciaux plus respectueux de l'environnement, et ne permet pas d'éradiquer les cas de violation des droits humains dans les chaînes de valeur.

Ainsi, le projet de traité fait ressortir, une fois encore, le besoin urgent de procéder à une réforme d'envergure de la politique commerciale de l'UE. Cette réforme pourrait notamment couvrir les éléments ci-dessous :

- Les relations commerciales de l'UE doivent faire l'objet d'un examen rigoureux. Dans quels pays nuisent-elles aux populations et à la nature, ainsi qu'à la transition écologique et sociale ? Cet examen devrait prendre la forme d'un processus participatif qui implique société civile et parlements, tant au sein de l'UE que dans les pays partenaires concernés.
- Ensuite, un débat inclusif devrait être mené afin de déterminer les instruments les plus adaptés en vue d'une telle transformation des relations commerciales. Ces instruments devraient aussi intégrer des exigences juridiques, telles que des critères de durabilité pour les produits de base présentant un risque pour les forêts et les écosystèmes, tels que le soja, la viande bovine et le minerai de fer.
- Toute décision concernant l'ouverture de négociations commerciales ne devrait être prise qu'à l'issue d'une analyse d'impact participative couvrant les risques sociaux, environnementaux et relatifs aux droits humains des échanges envisagés.
- La ratification et la mise en œuvre vérifiable des accords multilatéraux sur l'environnement et des traités internationaux relatifs aux droits humains constitueraient un prérequis à toute négociation commerciale.
- Ces accords commerciaux devraient prévoir des clauses efficaces au regard des droits humains, intégrer des organes chargés du suivi et du traitement des plaintes, permettre la suspension des préférences en cas de violations et garantir un processus de révision même après leur entrée en vigueur.
- Les chapitres sur le développement durable devraient avoir la même importance que les autres parties des accords commerciaux et prévoir la possibilité d'imposer des sanctions. Ils devraient aussi être complétés par des mesures à caractère contraignant en matière de responsabilité des entreprises, et assortis de mécanismes de suivi et de traitement des plaintes plus efficaces incluant la société civile.
- Enfin, les pays membres de l'UE devraient adopter des lois relatives aux chaînes d'approvisionnement. L'UE devrait aussi adopter un règlement imposant aux entreprises une obligation de vigilance en matière de droits humains et d'environnement.
- Une politique commerciale responsable doit avoir pour objectif de garantir que les pesticides non autorisés dans l'espace communautaire, pour des motifs environnementaux ou sanitaires, ne soient pas, par principe, exportés vers des pays tiers. ◀

# 1. Introduction

**D**e nombreuses régions dans le monde sont frappées par de profondes crises sociales et écologiques. Toute forme de laisser-faire, tablant sur le maintien des politiques de libéralisation existantes de l'Union européenne (UE), n'est dès lors plus viable. Preuve en est la forte proportion de gaz à effet de serre liés aux échanges commerciaux mondiaux. À titre d'exemple, au cours des quinze dernières années, les émissions de carbone liées à ces échanges ont augmenté pour passer d'un quart à un tiers du total des émissions mondiales.<sup>1</sup>

Dans ce contexte, la Commission européenne a soulevé des inquiétudes lorsqu'elle a annoncé fin juin 2019 la signature d'un accord de principe en vue d'un accord commercial avec le Mercosur,<sup>2</sup> bloc commercial sud-américain qui englobe l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. Il s'agirait de l'accord le plus important conclu par l'UE en termes de population puisqu'il concernerait 710 millions de personnes.

Peu après cette annonce, le Brésil a fait la une des journaux à travers le monde à cause de la très forte augmentation des incendies dans la forêt amazonienne et des conflits fonciers violents, conflits en réalité nourris par le gouvernement en place. Face au mépris évident affiché par le gouvernement brésilien à l'endroit des objectifs européens relatifs à l'environnement et aux droits humains, l'UE est de plus en plus pressée de se justifier au regard de sa politique commerciale.

Les négociations commerciales ont couru sur plus de 20 ans et ont nécessité 38 cycles de négociations, parfois interrompus pendant plusieurs années. Pourtant, l'accord commercial – qui constituera l'un des volets d'un accord d'association plus global – est loin d'être finalisé car, à ce jour, il n'a été ni signé ni ratifié. Autrement dit, le processus pourrait tout aussi bien se solder par un abandon total. D'ailleurs, cette éventualité reste d'actualité puisque les gouvernements ou parlements de sept États membres, dont la France, l'Autriche, l'Irlande et la Belgique, ont exprimé de profondes réserves à l'égard du traité.

Quelles sont les critiques formulées par la société civile au sein de l'UE et du Mercosur concernant le traité ? Quels risques ce dernier soulève-t-il au regard des droits humains et de l'environnement ? Cette publication livre des réponses à ces questions. D'une part, le rapport se concentre sur les principaux produits que l'UE importe auprès des pays du Mercosur : produits agricoles et matières premières. D'autre part, il analyse les instruments

prévus par l'accord afin d'atténuer les risques pour les humains et la nature. Les intérêts offensifs des entreprises européennes, et allemandes en particulier, dont les exportations vers le Mercosur pourraient augmenter une fois l'accord entré en vigueur, qu'il s'agisse de voitures, de pièces de voitures, de machines, de produits pharmaceutiques ou encore de produits chimiques, ne seront pas abordés en détail ici.<sup>3</sup>

Ce rapport se distingue sur un aspect des analyses d'impact habituelles portant sur les accords commerciaux. En général, celles-ci s'attachent à évaluer si, et dans quelle mesure, un accord modifie la situation existante concernant les échanges commerciaux, et les implications éventuelles. Une telle analyse est pourtant insuffisante. Aujourd'hui, la question qui devient de plus en plus pressante est de savoir si un tel traité permet de se défaire des relations commerciales historiques, qui exacerbent aujourd'hui la crise socio-écologique – crise qui menace désormais la survie même de l'humanité.

En appliquant des critères d'évaluation plus vastes, cette étude ne se limite donc pas aux évolutions des modèles commerciaux et à leur impact sur l'environnement et les droits humains. Elle analyse aussi dans quelle mesure le traité envisagé pourrait limiter ou au contraire étendre le champ d'action possible pour les nations parties en matière de diminution et de contrôle des flux néfastes de marchandises. La question de fond est donc la suivante : est-ce que l'accord commercial contribue de façon satisfaisante à la nécessaire transition écologique et sociale et à la décarbonation de l'économie ?

Cette évaluation est fondée sur les extraits du volet commercial de l'accord UE-Mercosur, publiés par la Commission européenne sur son site internet en juillet 2019.<sup>4</sup> L'accord d'association plus global tel qu'envisagé doit reposer sur trois piliers : commerce, dialogue politique et coopération. Mais à ce jour, la Commission européenne n'a publié que des extraits du volet consacré à la politique commerciale de l'accord d'association ; la version intégrale de ce dernier n'a toujours pas été divulguée. Ainsi, au moment de la publication de cette étude, certaines parties de l'accord qui seraient nécessaires pour son évaluation globale ne sont pas accessibles. C'est notamment le cas de la clause habituelle relative aux droits humains ou des listes concrètes des engagements prévus dans les chapitres portant sur les échanges de marchandises, les investissements et les marchés publics. ◀

## 2. Relations UE-Mercosur : vers un renforcement de l'extractivisme

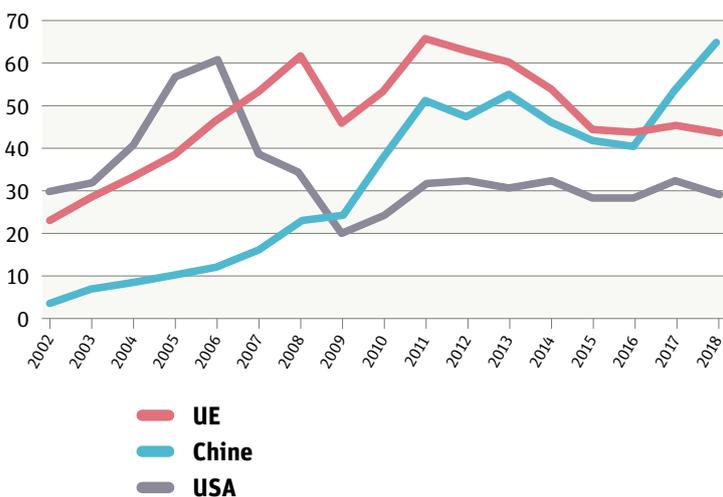
Les relations commerciales entre l'UE et le Mercosur sont marquées par un accès massif aux ressources naturelles des quatre pays sud-américains. Depuis des décennies, l'UE importe de grandes quantités de produits agricoles et de matières premières à partir de ces pays. Or ces importations sont responsables de nombreux conflits fonciers, ainsi que d'une augmentation sensible des émissions de gaz à effet de serre et de la perte de biodiversité.

L'UE ne saurait non plus se retrancher derrière la demande accrue de l'Asie. Malgré le poids grandissant de la Chine, qui est devenue il y a quelques années le plus grand acheteur de marchandises en provenance du Mercosur, l'UE reste le second marché pour les exportations au départ du bloc sud-américain (cf. illustration 1).

### ILLUSTRATION 1

#### Exportations du Mercosur : clients les plus importants (en mrd USD)

Source : Aladi 2020



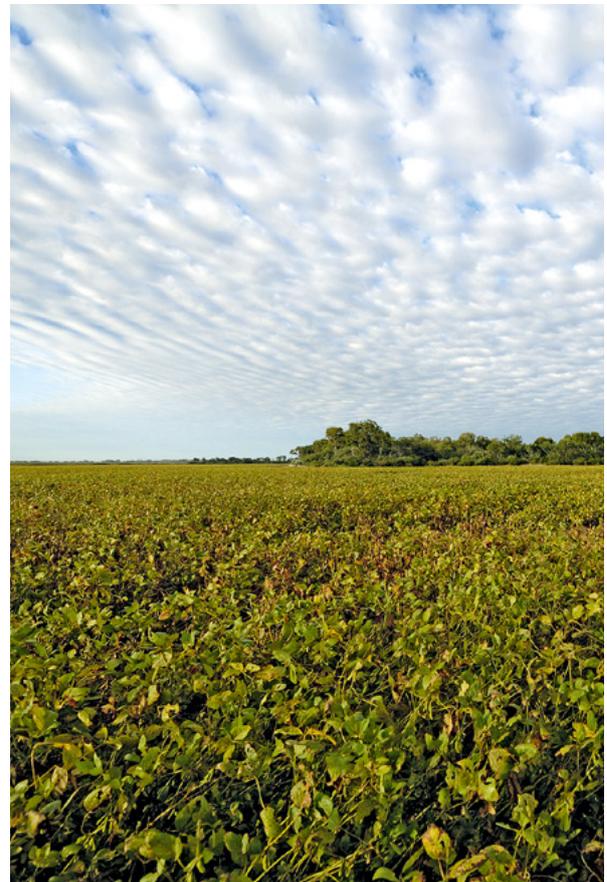
Depuis 2012, l'UE enregistre chaque année un excédent commercial dans le cadre de ses échanges bilatéraux avec le Mercosur, excédent qui s'est élevé à quelque 2,5 milliards d'euros en 2018 (cf. illustration 2).

La nature extractiviste des échanges de l'UE avec le Mercosur, autrement dit l'importance considérable des ressources naturelles issues des activités d'extraction, se vérifie dans le profil très différent des exportations

des deux régions. Les produits transformés représentent environ 84 % des exportations de l'UE vers le Mercosur (cf. illustration 3).

Les exportations du Mercosur vers l'UE sont, quant à elles, bien différentes : pour près de trois-quarts, elles concernent des ressources agricoles et minières, les produits agricoles se taillant la part du lion (cf. illustration 4). Compte tenu de cet accès démesuré aux ressources naturelles du Mercosur, l'UE est en grande partie responsable de la dégradation de l'environnement et des violations des droits humains recensées dans le bloc sud-américain. Les réductions des droits de douane prévues par l'accord commercial auraient pour effet d'accroître davantage les volumes de matières premières échangées.

Si le Brésil joue un rôle prépondérant dans la politique commerciale du Mercosur, au sein de l'UE, c'est l'Alle-



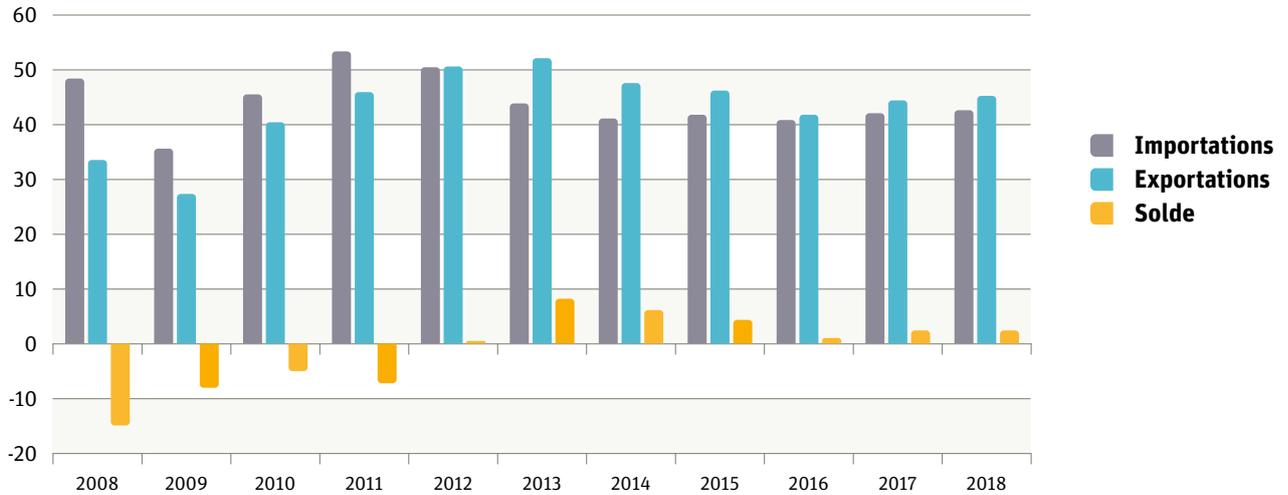
Du soja à perte de vue. La végétation originelle du Chaco argentin ne cesse d'être repoussée.

Photo : Florian Kopp / MISEREOR

**ILLUSTRATION 2**

**UE : balance commerciale avec le Mercosur (commerce de marchandises en mrd EUR)**

Source : Commission européenne 2019



magne qui bénéficie de la même influence. En outre, le déficit commercial du Mercosur avec l'UE est principalement dû à la République fédérale d'Allemagne. En 2018, celle-ci a pesé pour environ un tiers des exportations européennes, avec une part de 15,4 milliards d'euros. Au cours de la même année, ses importations ne se sont élevées qu'à 6,3 milliards d'euros, induisant un excédent commercial de 9,1 milliards d'euros dans ses échanges avec le Mercosur.<sup>5</sup>

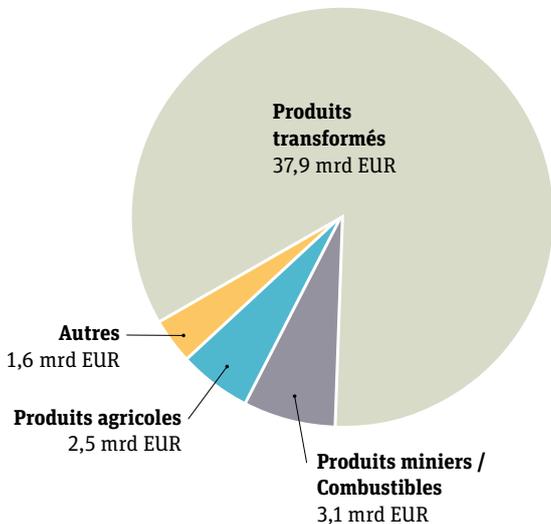
Puisque l'accord commercial envisagé se traduira par la suppression progressive des droits d'importation sur 91 % des marchandises européennes, la Commission

européenne promet de ce fait aux sociétés allemandes exportatrices des profits supplémentaires considérables avec le Mercosur. Les machines, les voitures et les produits chimiques sont les principales catégories de produits vendues par l'Allemagne. Les réductions des droits de douane seraient particulièrement conséquentes pour le secteur automobile puisque les droits applicables aux voitures (35 % aujourd'hui) et aux pièces de voitures (entre 14 et 18 %) devraient être en très grande partie supprimés.<sup>6</sup> ◀

**ILLUSTRATION 3**

**UE-28 : exportations vers le Mercosur en 2018**

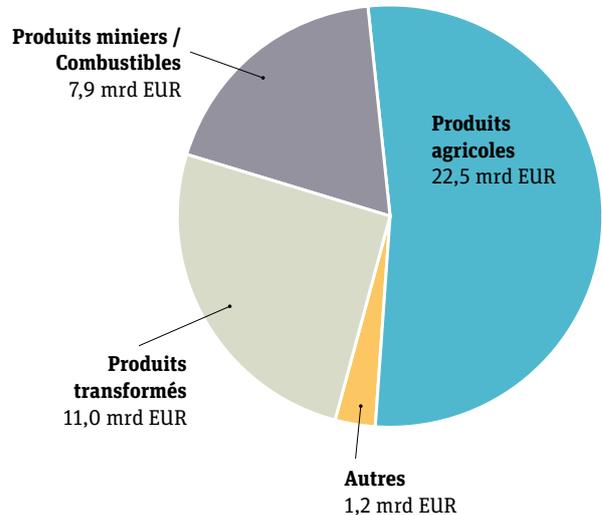
Source : Commission européenne 2019



**ILLUSTRATION 4**

**UE-28 : importations en provenance du Mercosur en 2018**

Source : Commission européenne 2019



## 3. Commerce des produits agricoles : accès aux terres et aux forêts

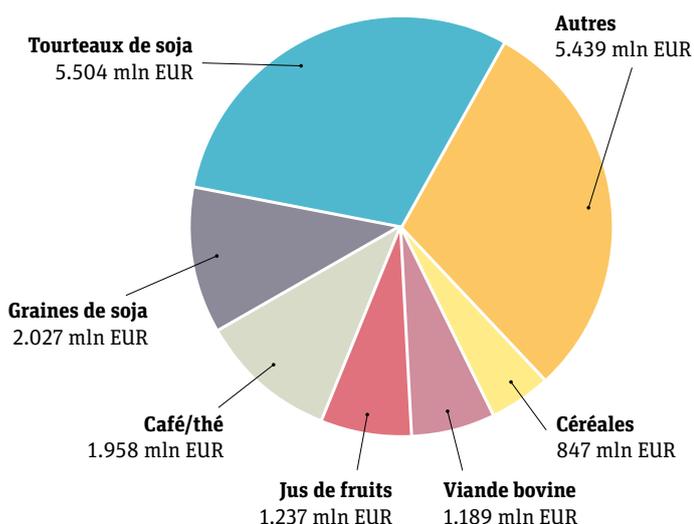
Pour évaluer dans quelle mesure l'accord UE-Mercosur contribuera à la nécessaire transformation sociale et environnementale de l'économie, il convient de prendre en compte tant les flux commerciaux existants que tout volume supplémentaire potentiel. Ces deux aspects seront étudiés ci-après, au regard du commerce agricole.

### 3.1. Le poids colossal de l'alimentation animale

Les importations de produits agricoles représentent plus de la moitié des importations de l'Union européenne en provenance du Mercosur. Les chiffres publiés par la Commission européenne mettent en lumière les marchandises les plus importantes dans ces flux (cf. illustration 5).

#### ILLUSTRATION 5 Importations agricoles vers l'UE en provenance du Mercosur en 2018

Source : Commission européenne 2019



Parmi les importations de l'UE en provenance du Mercosur, les graines de soja et les tourteaux de soja sont incontestablement les produits agricoles qui pèsent le plus en termes de valeur à l'importation. Le soja est utilisé comme ingrédient à forte teneur en protéines dans les aliments concentrés distribués aux animaux dans les

élevages industriels. Il est le plus souvent ajouté à l'alimentation destinée aux volailles et aux porcs ainsi que, dans une moindre mesure, aux aliments pour ruminants. Puisque l'UE est dépendante de cette alimentation riche en protéines, le soja bénéficie depuis des années d'un accès au marché en franchise de droit.

Dans les pays du Mercosur, la superficie des terres consacrées à la culture du soja destiné aux exportations vers l'UE est colossale. Selon certains agronomes, elle s'élève à quelque 13 millions d'hectares.<sup>7</sup> Ceci correspond à plus d'un tiers de la superficie totale de l'Allemagne qui s'étend sur 35,7 millions d'hectares. Sachant que 13 % seulement des importations européennes de soja sont considérées comme issues de filières ne contribuant pas à la déforestation, la demande européenne est grandement responsable de la déforestation en cours et des émissions de gaz à effet de serre constatées en Amérique du Sud.<sup>8</sup>

À l'heure actuelle, la superficie totale consacrée à la culture du soja dans les pays du Mercosur est d'environ 58 millions d'hectares répartis comme suit : 35,8 millions au Brésil, 17,5 millions en Argentine, 3,5 millions au Paraguay et 1,1 million en Uruguay. Autrement dit, les champs de soja du Brésil sont à eux seuls équivalents à la taille de l'Allemagne. Le ministère brésilien de l'Agriculture estime que cette superficie augmentera d'environ 10 millions d'hectares, soit un total de 45,3 millions d'hectares, d'ici les récoltes 2028/2029. Et cette estimation ne tient même pas compte du surcroît possible de la demande qu'induit l'accord UE-Mercosur.<sup>9</sup>

Les projections d'expansion des champs de soja au Brésil ont alerté le Centre commun de recherche (JRC) de la Commission européenne, qui a récemment présenté une analyse d'impact de la demande européenne sur l'environnement au Brésil.<sup>10</sup> Selon cette étude, non seulement la culture du soja au Brésil est une cause directe de déforestation et de destruction d'écosystèmes naturels dans la savane du Cerrado et dans la forêt tropicale amazonienne, mais elle induit en outre, de façon indirecte, une altération de l'utilisation des terres. En raison de la conversion des pâturages situés dans le sud et le centre du Brésil en champs de soja, les activités d'élevage sont déplacées dans les états du nord, empiétant notamment sur l'Amazonie.

Selon le JRC, si les taux de déforestation accrus observés ces dernières années sont maintenus, le Brésil

sera alors très loin d'atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour lequel le pays s'est engagé en vertu de l'accord de Paris. Si la déforestation se poursuit à la faveur de nouveaux champs de soja, les émissions de carbone ne seront pas réduites de 22 millions de tonnes d'ici 2030, tel que stipulé dans la contribution du Brésil déterminée au niveau national. Bien au contraire, elles augmenteront pour atteindre un total de 900 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>. Pour empêcher que la déforestation ne se poursuive, le JRC recommande donc que l'accord commercial envisagé soit subordonné au respect des « exigences environnementales strictes relatives aux produits agricoles ».<sup>11</sup> Or ce n'est pas le cas.

Le chapitre de l'accord UE-Mercosur sur le développement durable comprend bel et bien des engagements portant sur la « mise en œuvre efficace »<sup>12</sup> des accords multilatéraux sur l'environnement, y compris la Convention sur la diversité biologique et l'accord de Paris sur le climat. Toutefois, ces dispositions ne peuvent pas être appliquées de façon effective puisque le chapitre sur le développement durable est intégralement exclu du mécanisme de règlement des différends.

Cette lacune a des conséquences pratiques. Sous l'angle scientifique, le danger qui pèse sur la biodiversité et le climat en raison de la culture du soja dans le Mercosur, et de son exportation vers l'UE, est irréfutable. Malgré cela, l'accord commercial ne prévoit aucunement la possibilité d'imposer des restrictions commerciales à l'UE ou au Mercosur. Sous sa forme actuelle, l'accord ne prévoit même pas de procédure de sortie des relations commerciales existantes néfastes pour l'environnement.

Un accord commercial moderne devrait au contraire

### Argentine : droits à l'exportation sur le soja

Les droits à l'exportation sur le soja et d'autres produits sont indispensables pour l'Argentine, en particulier dans le contexte actuel de resserrement du budget national en raison d'un retrait massif de capitaux et de négociations conflictuelles sur la restructuration de la dette extérieure du pays. À l'heure actuelle, les droits sur le soja sont fixés à 33%.<sup>16</sup>

En 2019, ces droits – qui étaient alors de 26% – ont généré des recettes d'environ 4,7 milliards de dollars américains pour l'État argentin.<sup>17</sup> Jusqu'en 2018, une partie de ces recettes étaient directement allouées au financement des infrastructures sociales, dont des hôpitaux, des écoles et des logements sociaux. En 2009, le gouvernement alors en place a créé à cet effet un fonds de solidarité pour les provinces et les municipalités argentines (Fondo Federal Solidario), qui recevait 30% des recettes générées par les droits à l'exportation. Or le gouvernement de Mauricio Macri a dissout ce fonds en 2018, au titre des mesures d'austérité.<sup>18</sup> ◀

contribuer, selon des modalités clairement définies, à la nécessaire décarbonation de l'économie. À ces fins, il pourrait par exemple prévoir des calendriers contraignants visant, de façon progressive, à introduire des modes de culture plus pérennes sur le plan environnemental, pour le soja et d'autres produits agricoles, et à



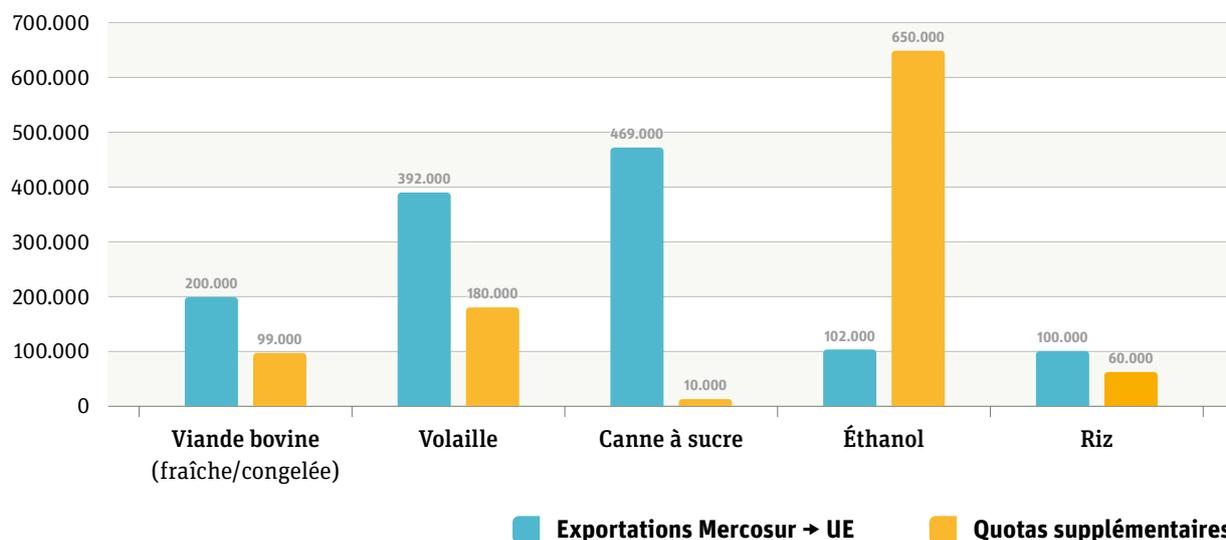
Photo : Bruno Kelly / Greenpeace

L'expansion des champs de soja entraîne la destruction de vastes portions de l'Amazonie.

**ILLUSTRATION 6**

**Exportations du Mercosur vers l'UE (2018) et quotas supplémentaires (en tonnes, données de 2018)**

Source : Commission européenne 2019 / GRAIN 2019



réduire les échanges commerciaux de ces marchandises. Les textes existants du traité ne mentionnent pourtant rien de tel. Au contraire, certaines des clauses auront pour effet d'augmenter encore les exportations de soja à destination de l'UE.

Par exemple, une annexe couvrant les droits à l'exportation comprend une longue liste des produits pour lesquels l'Argentine s'engage à réduire ses droits à l'exportation. Cinq ans après l'entrée en vigueur de l'accord, les droits sur le soja seront abaissés de 33 % actuellement à 18 % de la valeur des produits, puis à 14 % au bout de dix ans.<sup>13</sup> Les exportations de soja à destination de l'UE seront ainsi moins coûteuses, ce qui permettra aux exploitations de l'agriculture industrielle de se procurer des aliments riches en protéines à des prix plus faibles. Conséquence probable : la surproduction de viande et de lait en Europe n'en sera que plus importante.<sup>14</sup> En outre, cette réduction des droits réduirait de façon conséquente le budget national de l'Argentine (cf. encadré à la page 13).

L'accord UE-Mercosur pourrait aussi, de façon indirecte, accroître la consommation de soja. Si les producteurs de viande du Mercosur profitent de l'augmentation des quotas d'importation de l'UE sur la viande bovine et la volaille (cf. ci-après), le Mercosur verra ses propres besoins partir à la hausse, augmentant ainsi la production de soja.

**3.2. Quotas agricoles : une pression accrue sur les humains et la nature**

En proposant une réduction des droits de douane et une hausse des quotas d'importation dans des conditions tarifaires privilégiées, l'accord envisagé augmentera

les flux de marchandises transatlantiques. Les quotas agricoles convenus entre l'UE et le Mercosur au cours de l'été 2019 sont au cœur des débats publics.<sup>19</sup>

Selon les termes de cet accord, l'UE accordera au Mercosur des contingents tarifaires préférentiels supplémentaires pour la viande, le sucre, le riz et l'éthanol. Un rapport révèle que les quotas de viande bovine<sup>20</sup> et de volaille pourraient augmenter de moitié par rapport aux volumes exportés aujourd'hui par le Mercosur, tandis que les quotas d'éthanol pourraient être multipliés par plus de six (cf. illustration 6).



Photo : Matrizilda Cruppe EVE / Greenpeace

Les élevages sont l'un des facteurs de la déforestation.

### Quel est l'impact des quotas sur les exportations du Mercosur ?

De nombreuses zones d'incertitude apparaissent dès lors qu'il s'agit d'évaluer l'impact des nouveaux quotas d'importation sur la production des marchandises agricoles bénéficiant de tarifs préférentiels et sur leur vente à destination de l'UE. Certains produits exportés par le Mercosur font déjà l'objet de contingents tarifaires qui n'ont pas toujours été utilisés dans leur intégralité par le passé. C'est par exemple le cas de la viande bovine de grande qualité (quota « bœuf Hilton »).<sup>21</sup> Même après l'introduction des nouveaux quotas proposés, il ne peut être exclu que cette sous-utilisation soit parfois de nouveau constatée, selon les années. Par ailleurs, les exportateurs pourraient opter de plus en plus pour les nouveaux quotas, ce qui induirait une sous-utilisation encore plus fréquente de ceux déjà en place.

Néanmoins, une augmentation est tout aussi envisageable, induisant non seulement une utilisation totale des quotas, mais aussi une hausse des exportations à des tarifs plus élevés une fois ces quotas épuisés. À l'heure actuelle, par exemple, les pays du Mercosur exportent déjà plus de la moitié de leur viande bovine aux tarifs les plus élevés, au-delà des quotas existants.<sup>22</sup> En d'autres termes, la viande bovine produite dans le Mercosur est tellement compétitive qu'elle peut aussi être vendue à l'UE dans des conditions tarifaires plus élevées.

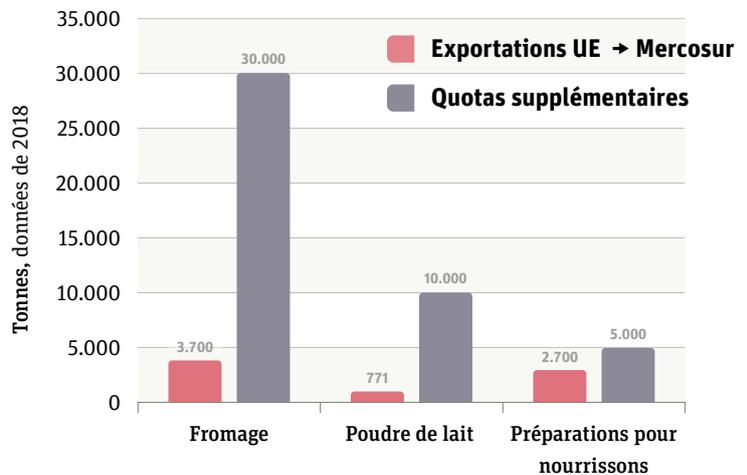
Les fortes réductions de droits proposées par l'accord laissent envisager un tel scénario – épuisement des volumes contingentaires et hausse des volumes hors quotas. Selon le groupe de réflexion bruxellois Bruegel, à eux seuls, les nouveaux quotas de viande bovine permettront aux exportateurs d'économiser quelque 430 millions d'euros de droits de douane. Si tous les nouveaux quotas sont cumulés, cette économie pourrait avoisiner les 920 millions d'euros.<sup>23</sup> Ces profits supplémentaires augmenteront les marges bénéficiaires de l'élevage bovin, encourageant ainsi son développement dans les pays du Mercosur. Ces profits supplémentaires pourraient aussi rendre les exportations à destination de l'UE plus rentables au-delà des quotas. ◀

De façon réciproque, en vertu de l'accord, les exportateurs européens peuvent aussi bénéficier de contingents en franchise de droit pour le fromage, les poudres de lait et les préparations pour nourrissons. Ces contingents représentent une hausse conséquente par rapport aux

#### ILLUSTRATION 7

### Exportations agricoles de l'UE vers le Mercosur (2018) et quotas supplémentaires

Source : Commission européenne 2019 / GRAIN 2019



volumes exportés à ce jour par l'UE : multiplication par huit pour le fromage et par treize pour les poudres de lait (cf. illustration 7).

Dans ce contexte, les producteurs de lait européens tournés vers l'exportation seraient particulièrement gagnants puisqu'ils pourraient vendre une plus grande partie de leurs excédents au Mercosur. Cette perspective a déjà soulevé des protestations parmi les éleveurs laitiers sud-américains pour qui ces contingents en franchise de droit représentent une menace pour leur part de marché dans la région. À titre d'exemple, les producteurs de lait argentins ont demandé l'exclusion de leur filière de l'accord envisagé.<sup>24</sup>

Il est tout aussi probable que les quotas d'éthanol et de viande bovine aient des effets conséquents. Les concessions accordées pour l'éthanol portent sur un contingent en franchise de droit de 450 000 tonnes destinées à l'industrie chimique et d'un contingent tarifaire préférentiel de 200 000 tonnes destinées au marché des agrocarburants. Or, en Amérique du Sud, l'éthanol est majoritairement produit à partir de la canne à sucre.

Ces quotas vont donc certainement induire un développement accru de la culture de la canne à sucre dans le Mercosur, et notamment au Brésil qui est le deuxième producteur et exportateur mondial d'éthanol, derrière les États-Unis. Selon le ministère brésilien de l'Agriculture, la superficie des terres consacrées à la culture de la canne à sucre pourrait passer de 9 à 10 millions d'hectares au cours des dix prochaines années.<sup>25</sup> Et cette estimation ne prend même pas en compte la demande supplémentaire résultant de l'accord UE-Mercosur. Au Brésil, en termes d'utilisation des sols, et plus précisément des terres arables, la canne à sucre arrive en première position, suivie du soja et du maïs.<sup>26</sup>

### Guarani-Kaiowá : une pression croissante sur les territoires autochtones

Les populations autochtones du Brésil sont tout particulièrement frappées par l'expansion de la canne à sucre. L'État du Mato Grosso do Sul abrite notamment les populations Guarani-Kaiowá, dont les terres ancestrales sont de plus en plus spoliées au profit des plantations de canne à sucre et d'autres cultures. À titre d'exemple, le producteur d'éthanol Raízen, coentreprise entre Shell et Cosan, s'est procuré de la canne à sucre cultivée illégalement sur des territoires autochtones. En outre, les Guarani-Kaiowá sont victimes de nombreuses agressions violentes commises par les forces de sécurité, en plus d'être empoisonnés par les pesticides utilisés dans les champs qui empiètent sur leurs territoires.<sup>28</sup>

L'absence de délimitation des terres autochtones accroît le flou juridique dans lequel baignent leurs habitants. Après un recul considérable au cours des dernières années, les procédures de délimitation sont totalement à l'arrêt depuis l'élection du président Bolsonaro.<sup>29</sup> À plusieurs reprises, ce dernier a affirmé qu'à l'avenir il n'autorisera plus la moindre délimitation en faveur des populations autochtones. Il prévoit au contraire d'inverser la tendance en réexaminant les délimitations établies par le passé. Pour assurer la mise en œuvre de sa politique, il a nommé un ancien commissaire de la police fédérale, qui soutient le lobby agricole, à la tête de la Fondation Nationale de l'Indien (FUNAI, Fundação Nacional do Índio), organisme gouvernemental en charge des affaires autochtones.<sup>30</sup> ◀



Des enfants du peuple indigène Guarani-Kaiowá dans l'état du Mato Grosso do Sul, au Brésil, arborent une banderole : « Nous lutterons pour nos droits jusqu'à la mort. Territoire, justice et liberté ».

Bien que la culture de la canne à sucre soit concentrée dans le sud du pays, c'est dans le centre-ouest et le nord-est du pays qu'elle se développe le plus rapidement, et notamment dans le Cerrado, dont la savane abrite de nombreuses espèces. Le président Jair Bolsonaro a encouragé cette tendance lorsque, en novembre 2019, il a annulé un décret qui interdisait les plantations de canne à sucre dans l'Amazonie, le Cerrado, la zone humide du Pantanal, et sur les territoires autochtones. Le décret de Zonage agroécologique de la canne à sucre avait été pris par l'ancien président Lula da Silva.<sup>27</sup> Les populations autochtones du Brésil sont les premières victimes de la révocation de ce décret par Bolsonaro (cf. encadré).

### 3.3. Viande bovine : vers une intensification de la déforestation et du changement climatique

Les contingents tarifaires préférentiels accordés par l'UE au Mercosur pour la viande bovine, qui s'élèvent à un total de 99 000 tonnes (55 000 tonnes de viande fraîche, et 44 000 tonnes de viande congelée) posent tout autant de problèmes. D'une part, la plus forte concurrence sur les prix menace tout particulièrement les éleveurs européens qui adoptent des systèmes de pâturage respectueux des animaux. D'autre part, au niveau du Mercosur, les élevages participent dangereusement à la déforestation.

JBS, Marfrig et Minerva, les plus grands producteurs de viande bovine au Brésil, fournissent également le marché européen. Or ils ne disposent d'aucun système permettant de contrôler leurs chaînes d'approvisionnement de façon à garantir que le bétail dont provient leur viande est issu de filières ne contribuant pas à la déforestation. Un grand nombre de leurs fournisseurs achètent des animaux qui sont alors engraisés sur des parcelles déboisées de la forêt amazonienne.<sup>31</sup> Les images satellite révèlent que 70% des incendies en Amazonie, dont le nombre a considérablement augmenté ces derniers temps, se sont déclarés dans les régions de provenance du bétail abattu par ces trois entreprises.<sup>32</sup> Face à ce constat, des organisations non gouvernementales (ONG), dont Greenpeace Brésil, ont publié une lettre ouverte en décembre 2019 mettant en garde les investisseurs contre l'acquisition d'actions de JBS et de Marfrig.<sup>33</sup> Mais la déforestation par brûlis afin de créer de nouveaux espaces de pâturages s'est intensifié, aussi bien dans la forêt amazonienne que dans les forêts sèches de la région du Gran Chaco qui s'étend sur le Brésil, la Bolivie, l'Argentine et le Paraguay (cf. encadré à la page 17).

L'organisation non gouvernementale GRAIN a analysé l'impact sur le climat des quotas agricoles convenus entre l'UE et le Mercosur au cours de l'été 2019. Il en

## Paraguay : destruction des habitats des populations autochtones dans le Gran Chaco au profit des élevages

Dans la région du Gran Chaco, de nombreux élevages se développent dans d'anciennes parcelles de forêt sèche. Cette région a elle aussi été frappée par une forte recrudescence des feux de forêt en 2019, dont un grand nombre ont été déclenchés afin de récupérer des terres au profit de la filière agricole. À lui seul, le nord-est du Paraguay a perdu plus de 300 000 hectares de forêt dans le Chaco en raison des incendies.<sup>34</sup>



Photo : Martin Katz / Greenpeace

Cette région est également devenue la zone de prédilection pour l'élevage. La majeure partie de la viande bovine paraguayenne est produite à des fins d'exportation, processus intégralement contrôlé et réalisé par des entreprises transnationales.<sup>35</sup> Les sociétés de transformation de viande implantées au Paraguay espèrent peser pour un quart dans le nouveau contingent de 99 000 tonnes de viande bovine accordé par l'UE au Mercosur.<sup>36</sup>

Les populations autochtones qui y vivent sont particulièrement touchées par la déforestation par brûlis. Dans le nord-est du Paraguay, de nombreux incendies sont déclenchés sur le territoire des Ayoreo, dont une grande partie de la population vit d'une économie de subsistance. Dans son dernier rapport, la Coordination pour les droits humains du Paraguay alerte sur le fait que la destruction des forêts constitue une menace immédiate pour les moyens de subsistance des Ayoreo.<sup>37</sup> ◀

Dans les forêts du Chaco, de vastes zones sont détruites par le recours au brûlis.

ressort que la production et le commerce des huit produits agricoles concernés par ces quotas génèrent déjà aujourd'hui 25,5 millions de tonnes eq. CO<sub>2</sub> par an.<sup>38</sup>

Si les volumes exportés aujourd'hui demeurent inchangés et que les nouveaux quotas agricoles sont épuisés eux aussi, alors 8,7 millions de tonnes eq. CO<sub>2</sub> supplémentaires seront générées chaque année. Selon GRAIN, la majeure partie des émissions supplémentaires induites par l'accord UE-Mercosur est imputable à la hausse des importations de viande bovine, s'élevant à 7,1 millions de tonnes eq. CO<sub>2</sub> par an (cf. illustration 8).

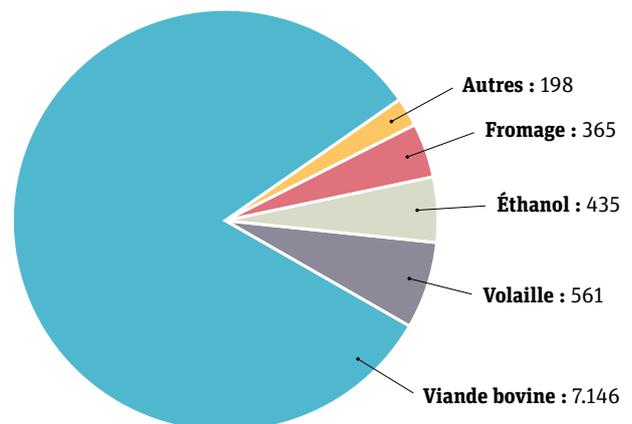
Toutefois, puisque l'analyse de GRAIN porte uniquement sur les denrées concernées par les quotas envisagés, d'autres produits agricoles ne sont pas pris en compte dans sa mesure de l'impact de l'accord sur le climat, malgré leur importance. C'est le cas par exemple des deux nouveaux quotas de bœuf qui ne portent que sur la viande fraîche et congelée, excluant de fait les produits transformés tels que la viande en conserve.<sup>39</sup> Les volumes de soja colossaux importés du Mercosur sont eux-aussi absents de l'analyse de l'ONG. Cette omission doit être prise en compte parce que, de la même manière que pour les denrées étudiées, l'accord UE-Mercosur peut accroître davantage la consommation de soja : soit par une baisse des prix résultant d'une

### ILLUSTRATION 8

#### UE-Mercosur : émissions supplémentaires dues aux quotas agricoles

(en milliers de tonnes d'éq. CO<sub>2</sub> par an)

Source : GRAIN 2019



diminution des droits à l'exportation de l'Argentine, soit par une hausse de la demande de nourriture animale au sein du Mercosur si les producteurs de viande sud-américains exploitent pleinement les nouveaux quotas de l'UE.

### 3.4. Sécurité alimentaire : intégration insuffisante du principe de précaution

L'accord UE-Mercosur comporte également des risques considérables en matière de sécurité alimentaire. À titre d'exemple, le chapitre sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) ne mentionne pas une seule fois le principe de précaution prévu par la législation communautaire, qui pourrait servir de fondement à des mesures restrictives pour les échanges commerciaux en cas de risque.<sup>40</sup>

À l'heure actuelle, l'unique référence explicite au principe de précaution figure dans le chapitre sur le commerce et le développement durable. Cette mention est toutefois quasi inutile puisque ce chapitre est exclu du mécanisme de règlement des différends prévu par l'accord.<sup>41</sup> En outre, le chapitre sur le développement durable restreint l'application du principe de précaution aux risques environnementaux et aux risques pour la santé et la sécurité au travail. En revanche, les risques classiques pour la santé humaine, animale et végétale couverts par le chapitre sur les SPS ne sont pas inscrits dans le chapitre sur le développement durable.

Conséquence : l'UE et le Mercosur ne peuvent pas s'appuyer sur le principe de précaution pour suspendre à titre préventif les importations de produits critiques. Il pourrait s'agir, par exemple, de produits agricoles suspectés d'être contaminés par des agents pathogènes, ou

de contenir des résidus de pesticides interdits, ou encore de ne pas respecter les seuils maximaux de résidus de pesticides.

### 3.5. Pesticides et produits agricoles génétiquement modifiés : libre-échange pour des marchandises à haut risque

Tous ces risques sont on ne peut plus réels. Dans les pays du Mercosur, les filières agricoles utilisent un grand nombre de pesticides toxiques, certains d'entre eux étant interdits ou non autorisés au sein de l'UE (*cf. encadré*). Ces pesticides représentent un risque majeur pour la santé, notamment pour les personnes qui les manipulent et les appliquent dans les champs, ainsi que pour les communautés rurales. Les villages et les zones d'habitation situés en bordure des plantations et des terres cultivées sont victimes de la dispersion des pesticides qui sont pulvérisés par avion. Constituant l'un des plus grands marchés pour les produits agro-chimiques, le Brésil compte à lui seul, chaque année, des milliers de cas d'empoisonnement par contact direct avec les pesticides parmi les communautés rurales.

À titre d'exemple, entre 2005 et 2015, le ministère brésilien de la Santé a recensé un total de 84 206 empoisonnements aux pesticides.<sup>42</sup> Mais un grand nombre des empoisonnements échappent à tout recensement. Selon les estimations, pour chaque cas enregistré, il y en a 50

#### Comité des droits de l'homme (CDH) des Nations Unies : le Paraguay responsable d'empoisonnements avec des pesticides interdits

Les graines de soja et les tourteaux obtenus à partir de ces dernières représentent nettement plus de la moitié des exportations du Paraguay vers l'UE.<sup>46</sup> Or la plupart des variétés de soja cultivées au Paraguay sont génétiquement modifiées et traitées par la pulvérisation de grandes quantités de pesticides qui s'infiltrent dans les nappes phréatiques et empoisonnent les populations vivant à proximité des plantations.

En août 2019, le CDH des Nations Unies a adopté une résolution qui reconnaît le Paraguay responsable de l'empoisonnement grave de familles de paysans dans le département de Canindeyú, à la suite de la pulvérisation de pesticides interdits sur un champ de soja. L'une des victimes de cet empoisonnement, Rubén Portillo, a perdu la vie en 2011. Face à l'inaction des autorités publiques contre les pulvérisations illégales, la famille de Rubén Portillo, dont les membres ont eux aussi été victimes d'empoisonnement, a tout d'abord déposé une

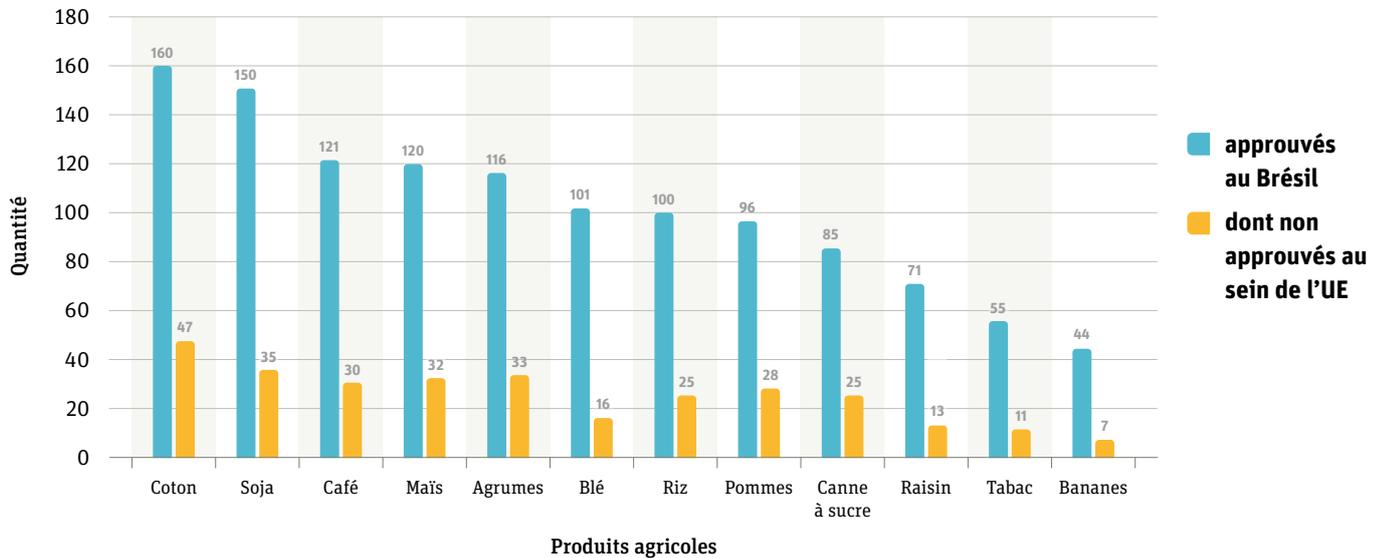
plainte auprès de la cour constitutionnelle du Paraguay. Cette dernière a statué que le gouvernement avait manqué à son obligation de protéger la santé et l'intégrité physique de la population, ainsi que l'environnement.<sup>47</sup>

En 2013, constatant l'absence de réaction des autorités publiques, la famille de Rubén Portillo a alors déposé une plainte auprès du CDH des Nations Unies. Elle était représentée par la Coordination du Paraguay pour les droits humains (CODEHUPY) et l'organisation non gouvernementale BASE IS. Dans sa décision d'août 2019, le CDH a conclu que l'absence de toute mesure prise par le Paraguay à l'encontre des pulvérisations illégales constituait une violation du droit à la vie des victimes. Il a précisé que le gouvernement paraguayen a l'obligation d'accorder des réparations aux victimes, de tenir les parties coupables légalement responsables et d'adopter des mesures préventives afin d'empêcher toute violation similaire.<sup>48</sup> ◀

## ILLUSTRATION 9

**Brésil : nombre de pesticides (substances actives) dont l'utilisation est approuvée sur les produits agricoles sélectionnés**

Source : Larissa Bombardi 2019



qui ne le sont pas.<sup>43</sup> De ce fait, les chiffres concernant le nombre de décès liés à l'utilisation de pesticides sont peu fiables. Le journaliste Juca Guimarães a analysé les statistiques du ministère brésilien de la Santé. Selon ses conclusions, 7 200 personnes ont perdu la vie à cause d'un empoisonnement aux pesticides entre 2008 et 2017.<sup>44</sup>

Dans son dernier rapport sur le Brésil, Baskut Tuncak, Rapporteur spécial de l'ONU sur les incidences sur les droits de l'homme de la pollution environnementale, dénonce les pratiques des grands propriétaires terriens qui procèdent à des pulvérisations aériennes inopinées, ne permettant donc pas aux habitants des zones alentours de se mettre à l'abri à temps. En outre, les écoles, les centres communautaires et les habitations sont fréquemment touchées par ces pulvérisations. Tuncak souligne aussi que certains propriétaires de plantations ont systématiquement recours à ce type de pulvérisation afin de chasser les populations indigènes de leurs terres, comme dans le cas des Kaiowá.<sup>45</sup> La pulvérisation de produits dangereux est tout aussi répandue dans les pays limitrophes du Brésil, ce qui a récemment valu au Paraguay les réprimandes du Comité des droits de l'homme des Nations Unies (cf. encadré à la page 18).

Par ailleurs, des résidus de pesticides sont aussi décelés dans les produits agricoles consommés au sein du Mercosur ou exportés vers l'UE, qu'il s'agisse des céréales, des boissons, des fruits, du coton ou du tabac. Une étude menée par Larissa Bombardi, experte en géographie agricole de l'Université de São Paulo, a révélé que sur les quelque 500 pesticides dont l'utilisation était autorisée au Brésil jusqu'en 2017, 30% étaient interdits ou non autorisés au sein de l'UE.<sup>49</sup>

Par exemple, sur les 160 substances actives autorisées au Brésil pour la culture du coton, 47 étaient interdites dans l'UE. Dans le cas des graines de soja, les producteurs ont le droit d'utiliser 150 pesticides dans les plantations, parmi lesquels 35 ne disposent pas d'autorisation au sein de l'UE (cf. illustration 9).

La politique de l'UE relative aux pesticides comprend certaines incohérences qui soulèvent des questions au



À l'image du Brésil, les pays sud-américains utilisent des pesticides dangereux à grande échelle.

regard des droits humains. L'une de ces incohérences est l'absence d'interdiction, au niveau de l'UE, concernant la production et l'exportation des pesticides qui ne sont pas autorisés dans l'espace communautaire. Ainsi, des entreprises telles que Bayer ou BASF peuvent continuer de produire en Allemagne des pesticides destinés à l'exportation, dont l'utilisation est pourtant interdite ou non autorisée au sein de l'UE ou en Allemagne.<sup>50</sup> Cette situation est d'autant plus grave que les entre-

### Échanges toxiques : l'UE et l'Allemagne consentent à l'exportation de pesticides non autorisés

**A**u niveau communautaire, la situation juridique concernant le commerce des pesticides est alarmante. Le règlement (CE) n° 1107/2009 n'autorise la mise sur le marché européen d'un pesticide que si ce dernier a reçu l'autorisation du membre de l'UE concerné. Toutefois, ce règlement ne s'applique pas si le pesticide est destiné à l'exportation vers un pays non membre de l'UE.<sup>51</sup> Ainsi, le droit communautaire fait systématiquement passer la nécessité de protéger les humains et la nature dans les pays tiers après les intérêts des entreprises européennes exportatrices de pesticides.

Les États membres pourraient pourtant empêcher l'exportation de ces pesticides extrêmement toxiques qui sont produits sur leur sol tout en n'étant pas autorisés au sein de l'UE. La France a récemment ouvert la voie en adoptant une nouvelle loi qui interdit l'exportation de pesticides à destination de pays tiers si ces produits n'ont pas obtenu l'autorisation de l'UE. Avec une entrée en vigueur prévue pour janvier 2022, cette loi vise à protéger la santé des humains et des animaux ainsi que l'environnement.<sup>52</sup>

En principe, l'Allemagne pourrait elle aussi imposer une interdiction d'exportation similaire. La loi allemande sur la protection des végétaux permet de publier un décret visant à interdire l'exportation de certains pesticides vers des pays non membres de l'UE. Toutefois, à ce jour, le gouvernement allemand n'a pas fait usage de cette possibilité.<sup>53</sup>

Une politique commerciale responsable doit avoir pour objectif de garantir que les pesticides non autorisés dans l'espace communautaire ne soient pas, par principe, exportés vers des pays tiers. Une telle interdiction d'exportation devrait, le cas échéant, être appliquée dans tous les États membres de l'UE. ◀

prises de produits chimiques fabriquent souvent des pesticides qui sont interdits dans les pays européens dont la législation en matière d'octroi de licences est plus permissive que celle de l'UE ou de l'Allemagne.

Une étude menée récemment par MISEREOR, Inkota, la Fondation Rosa Luxemburg et d'autres organisations a révélé que BASF et Bayer vendent chacun au Brésil au moins douze ingrédients de pesticides dont l'utilisation est interdite au sein de l'UE. Dans chaque cas, six de ces ingrédients sont classés en tant que pesticides extrêmement dangereux (Highly Hazardous Pesticides - HHP) par le Pesticide Action Network (PAN). Il peut s'agir de substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, ou de substances nocives d'une quelconque manière pour l'environnement (cf. illustration 10). La carbendazime, par exemple, qui est présente dans le produit Derosal Plus de Bayer et qui a été décelée dans des nappes phréatiques dans le sud du Brésil, peut endommager les chromosomes, diminuer la fertilité et avoir des conséquences néfastes pour les enfants in utero.<sup>54</sup>



Photo : Mitija Kobal / Greenpeace

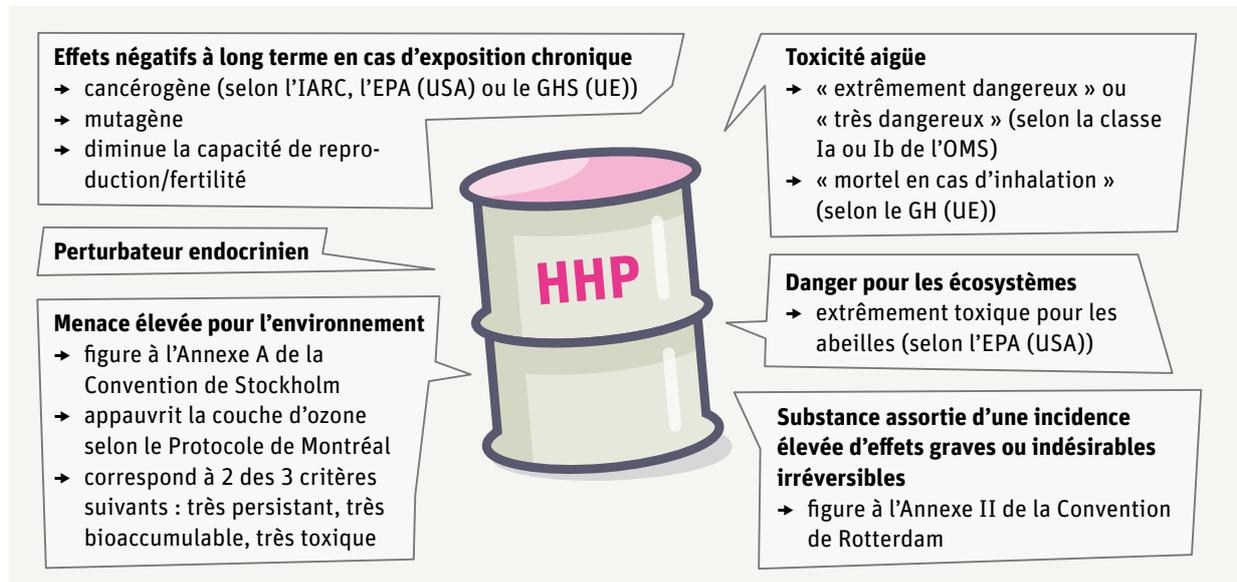
De nombreux pesticides toxiques pour les abeilles, non autorisés au sein de l'UE, sont malgré tout exportés en Amérique du Sud.

Selon une analyse menée en février 2020 par Public Eye et Unearthed (Greenpeace UK), Bayer et BASF commercialisent aussi des néonicotinoïdes, produits chimiques extrêmement toxiques et particulièrement nocifs pour les abeilles et d'autres insectes. Le Brésil constitue le principal marché pour l'imidaclopride de Bayer, pesticide toxique pour les abeilles dont l'utilisation en plein air a été interdite par l'UE en 2018. BASF, pour sa part, vend deux substances actives utilisées dans des pesticides suspectés de tuer massivement les

## ILLUSTRATION 10

## Critères du PAN pour l'identification des pesticides extrêmement dangereux (HHP)

Source : PAN (2019), cf. note 50



abeilles au Brésil : le chlorfénapyr et le fipronil. Ceci est d'autant plus inquiétant que le Brésil a déjà été frappé par une très forte hausse de la mortalité des abeilles l'an passé. Plus de 500 millions d'abeilles avaient en effet disparu en à peine trois mois.<sup>55</sup>

Les substances pesticides dangereuses peuvent être décelées dans plusieurs produits commercialisés par les entreprises de produits chimiques dans le Mercosur. Selon une analyse récente, 71 des 113 produits de BASF autorisés au Brésil sont des pesticides extrêmement toxiques et 57 ne sont pas autorisés dans l'UE. Concernant Bayer, 78 des 124 produits de cette entreprise autorisés au Brésil sont des pesticides extrêmement toxiques et 36 ne sont pas autorisés dans l'UE (cf. Annexe).<sup>56</sup>

Plus de la moitié des pesticides commercialisés au Brésil sont pulvérisés sur les plantations de soja, dont 90% sont des variétés génétiquement modifiées. La substance active la plus utilisée, et de loin, dans l'agriculture brésilienne est le glyphosate, herbicide très controversé auquel les variétés de soja génétiquement modifiées sont résistantes.

La plus grande partie des variétés de soja résistantes aux herbicides cultivées au Brésil (Roundup Ready et Intacta) sont désormais commercialisées par Bayer qui a fait l'acquisition de l'entreprise américaine Monsanto. En 2015, le Centre international de recherche sur le cancer, agence spécialisée de l'Organisation mondiale de la santé, a classé le glyphosate comme « cancérogène probable pour l'homme ». <sup>57</sup> Pourtant, son utilisation est toujours autorisée au sein de l'UE et des pays du Mercosur.

Les risques liés à l'alimentation contaminée par les pesticides pourraient augmenter pour les consomma-

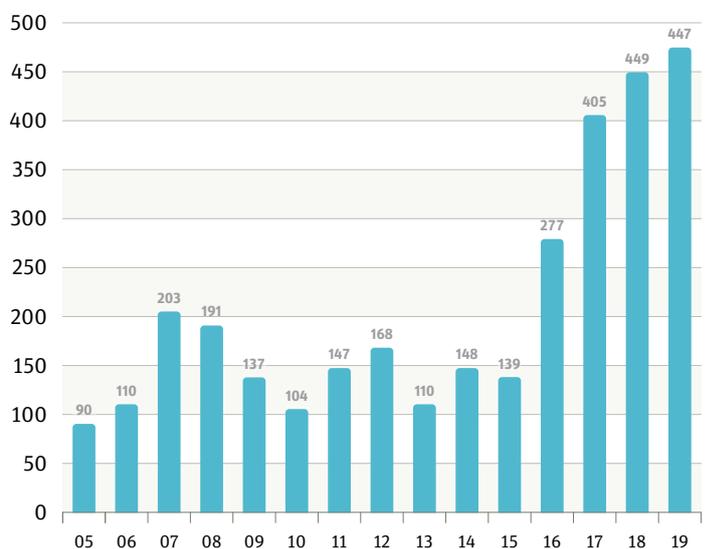
teurs brésiliens et européens. C'est ce que laisse entrevoir l'utilisation en hausse des toxines agricoles d'une part, et l'explosion au Brésil du nombre d'autorisations accordées pour des pesticides d'autre part. Au cours des trois dernières années, ce nombre a plus que triplé par rapport à 2015 (cf. illustration 11).

À cela s'ajoutent la diminution ou la suppression prévues par l'accord UE-Mercosur concernant les droits de douanes sur les produits chimiques, dont les pesticides. Le Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC) met en avant la suppression de ces droits pour plus de 90%

## ILLUSTRATION 11

## Brésil : autorisations de pesticides (nombre par an)

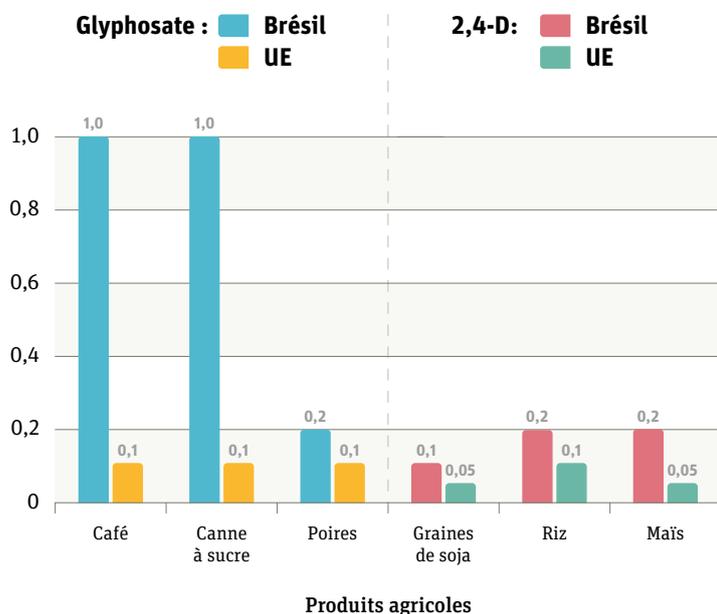
Source : Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement (MAPA), 2020



**ILLUSTRATION 12**

**Glyphosate et 2,4-D : seuils pour les résidus de pesticides 2017**  
(unité : mg/kg)

Source : Commission européenne / ANVISA, tel que cité par Larissa Bombardi 2019



des exportations européennes de produits chimiques, droits qui peuvent atteindre 18% de la valeur à ce jour.<sup>58</sup> Par conséquent, la baisse des coûts des importations de pesticides dans le Mercosur risquent à l’avenir d’accroître la consommation de toxines agricoles, au détriment des humains et de la nature.

**3.6. Niveaux de résidus de pesticides : priorité aux intérêts commerciaux**

Il existe aussi de fortes disparités entre l’UE et le Mercosur concernant les niveaux maximaux autorisés pour les résidus de pesticides, comme le révèlent les bases de données sur les pesticides de l’UE et de l’Agence nationale brésilienne de vigilance sanitaire (ANVISA). À titre d’exemple, les seuils sont plus bas dans l’UE qu’au Brésil pour les résidus autorisés des herbicides glyphosate et 2,4-D, et ce pour de nombreux produits, dont le café, la canne à sucre et les poires (glyphosate), ainsi que les graines de soja, le riz et le maïs (2,4-D). Au Brésil, pour le café et la canne à sucre, les seuils de glyphosate sont dix fois supérieurs à ceux de l’UE (cf. illustration 12).

La comparaison entre d’autres produits agricoles révèle toutefois que l’UE n’applique pas toujours des seuils inférieurs à ceux du Brésil en matière de résidus de pesticides. Dans le cas des graines de soja, du blé et des pois, les seuils brésiliens sont bien inférieurs à ceux de l’UE, où ils sont très élevés. Dans le cas du

blé, le seuil européen est 50 fois plus élevé que le seuil brésilien, et dans celui des pois, il est 100 fois supérieur (cf. illustration 13).

Par conséquent, le blé et les pois importés de l’UE pourraient poser des risques sanitaires pour les consommateurs brésiliens. Les seuils autorisés pour les résidus de glyphosate dans les graines de soja sont toutefois très élevés dans les deux cas (10 mg/kg au Brésil, 20 mg/kg dans l’UE).

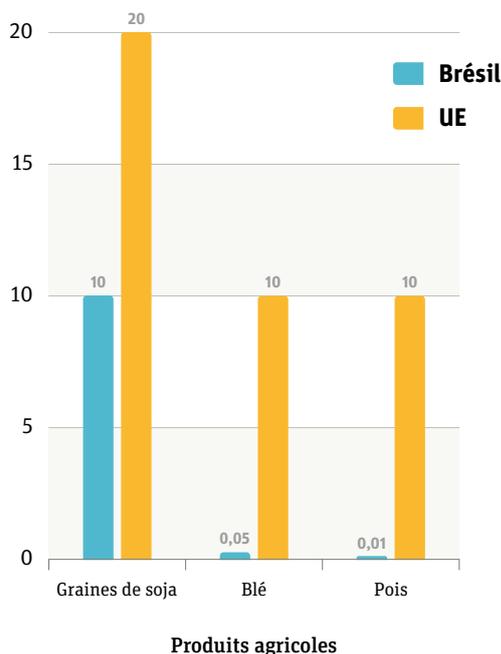
Il convient de souligner que c’est seulement en 1999 que l’UE, sous la pression du lobby agricole, a considérablement augmenté le seuil de glyphosate pour les graines de soja. Ce seuil a ainsi été multiplié par 200, pour passer de 0,1 mg/kg à 20 mg/kg. Ce faisant, l’UE s’est alignée sur la Commission du Codex Alimentarius (CAC) qui avait déjà porté son seuil à 20 mg/kg deux ans auparavant. La CAC définit les normes alimentaires, mais ses décisions prêtent à controverse puisqu’elles trahissent souvent l’influence de l’industrie agroalimentaire. Le Brésil a suivi la tendance en 2004, multipliant par 50 son seuil de glyphosate pour les graines de soja, qui est alors passé de 0,2 mg/kg à 10 mg/kg.<sup>59</sup>

Bayer, BASF et d’autres producteurs de pesticides exercent une pression énorme sur la Commission européenne pour empêcher le resserrement des seuils de résidus appliqués aux produits agricoles d’importation. Selon une enquête récente menée par l’organisation non gouvernementale Corporate Europe Observatory, ces entreprises arrivent d’ailleurs souvent à leurs fins.<sup>60</sup>

**ILLUSTRATION 13**

**Glyphosate : seuils pour les résidus de pesticides 2017**  
(unité : mg/kg)

Source : Commission européenne / ANVISA, tel que cité par Larissa Bombardi 2019



### 3.7.

#### Obstacles à la protection de l'environnement et des consommateurs

Avec l'accord UE-Mercosur, l'éventuelle prescription de l'autorisation du glyphosate s'éloigne un peu plus. L'autorisation de ce pesticide est valide au sein de l'UE jusqu'au 15 décembre 2022. Mais les pays du Mercosur pourraient utiliser l'accord commercial comme levier pour s'opposer à son possible non-renouvellement. Même avant la dernière décision prise concernant le glyphosate, en 2017, les diplomates commerciaux argentins et brésiliens avaient exprimé leurs craintes de voir l'UE abaisser également les niveaux de résidus à l'importation une fois l'autorisation prescrite, ce qui menacerait les exportations de graines de soja vers l'UE.<sup>61</sup>

De fait, le chapitre de l'accord portant sur les SPS n'offre pas une protection suffisante pour éviter les différends commerciaux pouvant découler du non-renouvellement de l'autorisation du glyphosate ou d'une diminution des niveaux de résidus. L'article 11 de ce chapitre stipule que des normes internationales ainsi que des preuves scientifiques devraient être fournies pour justifier de telles mesures. Faute de cela, les restrictions commerciales pourraient n'être imposées que pour une période de transition.<sup>62</sup>

Toutefois, le véritable talon d'Achille de ce chapitre est l'absence du principe de précaution comme fondement à la non-reconduction de l'autorisation du glyphosate, à la baisse des seuils de pesticides ou à toute autre mesure similaire. Du fait de cette omission, les pays du Mercosur pourraient réagir en imposant des sanctions commerciales si l'UE décidait d'abaisser les seuils évoqués.

Face aux dangers pour les humains et la nature liés à un recours accru aux pesticides, un accord commercial moderne devrait prévoir des mesures très différentes au regard de ce problème également. À titre d'exemple, un calendrier pourrait être établi pour la suppression progressive des pesticides extrêmement toxiques, assorti d'une baisse des seuils pour les résidus de pesticides sur le marché intérieur et à l'exportation. Le partenaire commercial le plus solide sur le plan économique – ici l'UE – devrait alors proposer une aide financière pour les ajustements nécessaires des processus de production. Dernier point, mais non des moindres, pour une meilleure cohérence des politiques de développement de l'UE, il serait fondamental d'interdire la production et l'exportation de pesticides qui ne sont pas autorisés dans l'espace communautaire. Par principe, la politique commerciale de l'UE devrait tendre vers une agriculture exempte de pesticides.

Enfin, l'accord UE-Mercosur affaiblit aussi les contrôles alimentaires et la possibilité d'identifier et

retirer du marché à leur arrivée des produits alimentaires contaminés destinés aux animaux. En effet, la section 7 du chapitre sur les SPS prévoit une accélération des autorisations d'exportation concernant les aliments pour animaux. Le pays importateur doit donc s'abstenir de contrôler les marchandises importées si le pays exportateur fournit des « garanties suffisantes »<sup>63</sup> par le biais de ses parties exportatrices. En outre, il est attendu des partenaires commerciaux qu'ils acceptent de réduire la fréquence des contrôles à l'importation.



En 2017, la corruption d'inspecteurs d'abattoirs et de figures politiques – dont le chef du gouvernement – a été révélée. Ce scandale en matière de protection des consommateurs a ébranlé le Brésil et entraîné l'effondrement des exportations de viande bovine vers l'Europe et les États-Unis

En réalité, ces dispositions sont plutôt favorables aux producteurs de viande brésiliens tels que JBS et BRF, qui ont été impliqués dans des scandales alimentaires à plusieurs reprises. En 2017, la police brésilienne a découvert que les deux entreprises mélangeaient de la viande avariée dans leurs produits d'exportation et avaient corrompu des inspecteurs des services sanitaires afin d'obtenir les certificats d'hygiène nécessaires. En 2019, une équipe de journalistes a révélé que 20% de la viande de volaille importée du Brésil vers l'UE était contaminée à la salmonelle et que seule une fraction des marchandises faisait l'objet de tests microbiologiques.<sup>64</sup> Une part conséquente de la viande de volaille contaminée a ainsi franchi les frontières sans être détectée. Si les contrôles sont encore réduits en vertu de l'accord UE-Mercosur, le risque pour les consommateurs n'en sera que plus important. ◀

## 4. Commerce des matières premières : accès aux ressources minières et énergétiques

Les textes négociés disponibles à ce jour laissent aussi entrevoir des risques considérables pour l'écologie et les droits humains, liés au commerce des matières premières. Dans ce secteur aussi, les réglementations envisagées vont non seulement préserver les relations commerciales problématiques, mais elles vont en outre les amplifier en augmentant les flux de marchandises. Ces textes reflètent de toute évidence les intérêts des entreprises européennes. Ils visent, d'une part, à garantir les approvisionnements de l'UE et, d'autre part, à étendre les opportunités d'investissement pour les entreprises européennes dans le secteur des matières premières du Mercosur.

### 4.1.

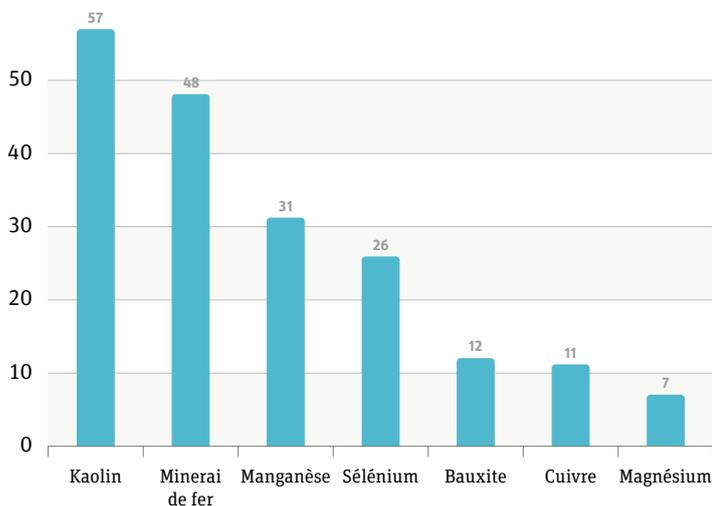
#### Mercosur : fournisseur de minerais essentiels

Les États membres du Mercosur, et notamment le Brésil et l'Argentine, sont déjà des fournisseurs majeurs de ressources minières et énergétiques pour l'UE. Globale-

#### ILLUSTRATION 14

**Importations par l'UE de matières premières en provenance du Brésil 2010-2014** (pourcentage du total des importations)

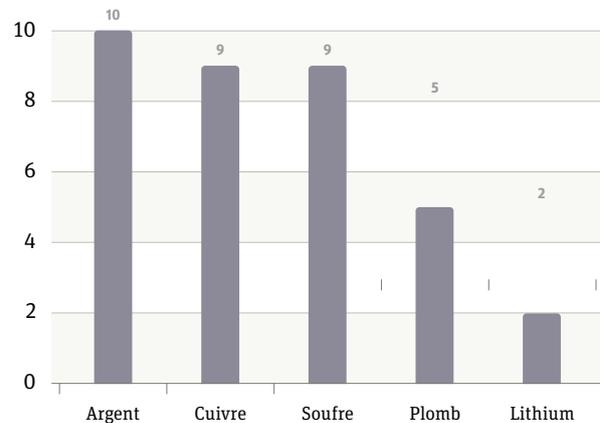
Source : Commission européenne 2017



#### ILLUSTRATION 15

**Importations par l'UE de matières premières en provenance de l'Argentine 2010-2014** (pourcentage du total des importations)

Source : Commission européenne 2017



ment, les produits miniers et les combustibles fossiles représentent environ 20% des importations de l'UE en provenance de cette région. Certains de ces produits sont essentiels pour l'industrie européenne.

Depuis un certain temps, la Commission européenne étudie les approvisionnements de l'UE en matières premières auprès de pays tiers. Son dernier rapport sur ce sujet révèle notamment que les marchandises importées du Brésil représentent une part importante du total des ressources minières évoquées.<sup>65</sup> À titre d'exemple, 57% des importations de kaolin et 48% des importations de minerai de fer proviennent du Brésil (cf. illustration 14). Les importations de manganèse, de sélénium, de bauxite et de cuivre en provenance de ce pays sud-américain sont elles aussi d'une grande importance pour l'UE.

L'Argentine fournit également de très grandes quantités de ressources minières, dont l'argent, le cuivre et le soufre (cf. illustration 15).

Les exportations brésiliennes de matières premières vers l'UE restent toutefois les plus importantes en termes de volume et de poids économique. Une présentation globale des dix marchandises brésiliennes les plus exportées vers l'UE, en termes de valeur, montre la pré-

pondérance des ressources minières et énergétiques par rapport aux importations agricoles (cf. illustration 16).

Pesant plus de trois milliards d'euros, le minerai de fer est la matière première la plus exportée vers l'UE par le Brésil. Figurent aussi dans ce classement le pétrole, le cuivre, la fonte brute et l'or. Le minerai de fer et le pétrole brut bénéficient déjà d'une exemption totale des droits de douane au sein de l'UE, de même que le cuivre brut et le fer. Pour d'autres matières premières, telles que la bauxite (minerai d'aluminium), et pour certains produits transformés, en revanche, les droits de douane à l'exportation seront peut-être levés par l'accord commercial.<sup>66</sup>

L'un des objectifs majeurs de l'Union européenne est néanmoins d'empêcher les restrictions possibles par les pays du Mercosur des exportations portant sur ces matières premières essentielles à l'industrie européenne, et notamment sur les produits critiques comme le minerai de fer.

#### 4.2. Catastrophes liées au minerai de fer : les obligations en matière de devoir de vigilance demeurent sans effet

Le minerai de fer est à l'origine de certains des cas les plus graves de destruction de l'environnement et de violations des droits humains au Brésil. Les spécialistes de l'environnement estiment que, dans la forêt amazonienne, environ dix pour cent de la déforestation est due à l'exploitation minière, et notamment à la mine de Carajás dans l'État du Pará, qui est la plus grande mine de fer à ciel ouvert du monde.<sup>67</sup>



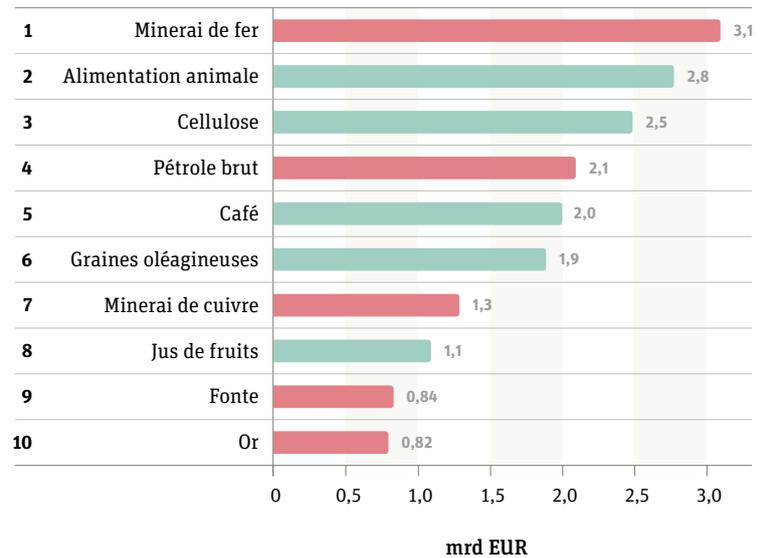
Photo : Daniel Beltra / Greenpeace

Au Brésil, les pratiques dans les mines de fer contribuent à la destruction de l'environnement et au maintien de conditions de travail inhumaines.

#### ILLUSTRATION 16

##### Top 10 : importations de l'UE en provenance du Brésil 2018 (en mrd EUR)

Source : Eurostat, novembre 2019



L'Allemagne est en grande partie responsable de cette destruction. Elle importe en effet l'intégralité du minerai de fer dont elle a besoin pour sa production de fonte brute et d'acier, dont plus de la moitié provient du Brésil.<sup>68</sup> Au début des années 1980, l'Allemagne et la Communauté européenne ont consenti des prêts d'une valeur de plusieurs centaines de millions d'euros pour le développement de la mine de Carajás, garantissant ainsi à l'industrie allemande un accès moins coûteux au minerai de fer brésilien. Les principaux acheteurs de

l'acier produit à partir de ce minerai sont les secteurs de l'automobile, de l'ingénierie mécanique et de la construction.<sup>69</sup>

L'exploitation des mines de fer n'est toutefois pas le seul facteur de destruction des forêts tropicales. Le processus de fonte du minerai, pour obtenir de la fonte brute, y contribue également. Cela s'explique par les quantités colossales de charbon qui sont utilisées dans les usines sidérurgiques brésiliennes pour faire fondre le minerai de fer. Ce charbon provient pour sa part des forêts primaires ou des plantations industrielles d'arbres établies sur des terres préalablement défrichées. C'est notamment le cas des plantations d'eucalyptus, qui se développent rapidement au Brésil et dans d'autres États membres du Mercosur.<sup>70</sup>

Les importations de l'Allemagne et de l'UE portent sur le minerai de fer, mais aussi sur la fonte brute produite à l'aide de charbon. Le Brésil concentre à lui seul 30% des importations de fonte brute de l'Allemagne.<sup>71</sup> Les secteurs de la sidérurgie, de l'automobile et de l'ingénierie mécanique sont donc impliqués dans la destruction des forêts primaires du Brésil, et ce à plusieurs niveaux. Par ailleurs, les importations européennes de minerai de fer sont associées à certains des cas les plus graves de violation des droits humains, à l'égard desquelles certaines entreprises européennes, et leurs chaînes d'approvisionnement, sont impliquées. L'un des exemples les plus marquants est la catastrophe survenue sur le barrage de Brumadinho, dans l'état du Minas Gerais (cf. encadré).

Différentes sociétés ont négligé leurs obligations en matière de vigilance dans la catastrophe de Brumadinho, et

dans d'autres accidents de ce genre par le passé. Pourtant, l'accord UE-Mercosur ne prévoit aucune mesure contraignante concernant la responsabilité des entreprises. Si l'article 11 du chapitre consacré au développement durable couvre bien la « gestion responsable des chaînes d'approvisionnement », le chapitre entier n'a malheureusement aucun caractère contraignant puisqu'il ne permet aucun recours au mécanisme de règlement des différends. En outre, cet article oblige seulement les partenaires commerciaux à promouvoir la diffusion et l'application des principes directeurs internationaux en matière de responsabilité des entreprises publiés par les Nations Unies (ONU), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation internationale du travail (OIT), dans la mesure où ils en sont signataires.<sup>76</sup> Ces instruments n'ont toutefois aucun caractère contraignant.

### Une catastrophe annoncée : la rupture du barrage de Brumadinho

Le groupe minier brésilien Vale exploite une mine de fer à Brumadinho, qui est devenu le théâtre de l'une des plus grandes catastrophes du pays. Le 25 janvier 2019, une digue à rejets s'est effondrée, libérant une gigantesque coulée de résidus miniers qui s'est déversée sur les terres. Les boues toxiques ont provoqué la mort de 272 personnes, détruit un village et pollué la rivière Paraopeba. L'Allemagne est liée à cette tragédie, et ce à plusieurs titres. Le barrage a été construit en 1976, par une filiale brésilienne du groupe Thyssen. Plusieurs décennies plus tard, en septembre 2018, la société d'audit technique allemande TÜV SÜD a certifié la solidité du barrage malgré d'importantes irrégularités. La Deutsche Bank, pour sa part, qui détient une participation dans le capital de Vale, a octroyé des prêts à la société.<sup>72</sup>

Dernier point, mais non des moindres, Vale exporte son minerai de fer vers l'UE, entre autres régions dans le monde. Parmi ses clients, figurent plusieurs aciéries allemandes, dont celles de ThyssenKrupp. Et pour alourdir encore le tableau, la catastrophe de Brumadinho n'est pas un cas isolé. Une tragédie similaire s'est produite en 2015, dans l'état du Minas Gerais également, sur le site de la mine de fer de Samarco, détenue par Vale et BHP Billiton. Cette catastrophe a entraîné la mort de 19 personnes et anéanti les moyens de subsistance de milliers de pêcheurs en raison de l'empoisonnement du fleuve Doce. Le minerai de fer extrait à Samarco était lui aussi fourni à l'UE et à l'Allemagne en particulier.<sup>73</sup>

Les implications juridiques de la catastrophe de Brumadinho sont en cours d'examen, non seulement au Brésil, mais aussi en Allemagne. En octobre 2019, l'association MISEREOR et le Centre européen pour les droits constitutionnels et les droits humains (ECCHR), aux côtés de cinq familles de victimes, ont déposé une plainte contre TÜV SÜD et l'un de ses employés auprès du bureau du procureur général de Munich.<sup>74</sup> Depuis lors, ce dernier a lancé une enquête préliminaire sur TÜV SÜD.<sup>75</sup> ◀



Photo : Vinícius Mendonça Ibaña / Wikimedia

Marche pacifique pour les victimes de la catastrophe de Brumadinho, dans laquelle 272 personnes ont perdu la vie.

Enfin, l'article 11 impose aux partenaires commerciaux d'encourager les entreprises à adopter, de leur propre initiative, une politique de responsabilité sociale d'entreprise ou des pratiques commerciales responsables. Mais là encore, cette mesure aura un effet quasiment nul puisque les démarches spontanées en matière de gouvernance d'entreprise n'aboutissent que très rarement.

### 4.3. Restrictions sur les droits à l'exportation : les matières premières doivent rester bon marché

Si l'accord UE-Mercosur ne contient aucune clause contraignante en matière de responsabilité des entreprises, d'autres mesures, à caractère contraignant cette fois, garantissent aux sociétés transnationales l'accès à des matières premières dont, en prime, elles abaissent le prix. Tel est l'effet, par exemple, des limites strictes envisagées concernant les restrictions à l'exportation.

À plusieurs reprises, les pays du Mercosur ont eu recours à ces mesures par le passé, sous forme de licences temporaires d'exportation, de droits à l'exportation, de quotas d'exportation, ou encore de prix minimaux à l'exportation. À titre d'exemple, l'Argentine a instauré des restrictions sur les exportations de cobalt, de lithium, de cuivre et de minerai de fer, et le Brésil a fait de même sur le magnésium, entre autres minéraux.<sup>77</sup> Or ces mesures sont tout aussi indispensables dans la politique actuelle, notamment parce qu'elles génèrent des recettes pour les États en cas de resserrement budgétaire.

Ainsi, à la suite de la crise économique, l'ancien président argentin Mauricio Macri a décidé en septembre 2018 d'instaurer un taux fixe d'urgence de 12% pour les droits à l'exportation, assorti d'une surtaxe supplémentaire pour les matières premières non transformées. Les sociétés minières actives dans le pays ont immédiatement protesté, annonçant qu'elles allaient perdre un milliard de dollars américains par an.<sup>78</sup> Les taxes en vigueur sur les exportations de soja (cf. ci-dessus) pèsent encore plus dans les recettes publiques de l'Argentine.

Au Brésil, les membres du congrès étudient actuellement la réintroduction des droits à l'exportation sur les ressources minières et agricoles, qui avaient été supprimées en 1996. Un projet de loi présenté en octobre 2017 prévoyait une taxe à l'exportation de 30% sur les matières brutes issues des filières minières.<sup>79</sup> Le projet actuel fait mention d'une taxe de 13% sur les ressources minières et agricoles et les produits semi-finis ; les industriels l'ont décrié dès son annonce.<sup>80</sup>

De telles mesures de restriction des exportations pourraient toutefois être compromises si l'accord UE-Mercosur entrainait en vigueur. Afin de maintenir un accès bon



Exploitation forestière dans la région du Pará, au Brésil. L'Europe affiche un appétit d'ogre pour les ressources naturelles du sous-continent.

marché à ces matières premières pour les industries européennes, cet accord commercial prévoit une interdiction générale de toutes les taxes et tous les droits à l'exportation. L'article 8 du chapitre sur le commerce des marchandises stipule que, trois ans après l'entrée en vigueur de l'accord, aucune des parties ne pourra introduire ou maintenir ces droits ou taxes à l'exportation, sauf si une liste d'engagements spécifiques a été convenue au préalable.<sup>81</sup>

À ce jour, seule l'Argentine s'est réservée le droit de prélever des droits à l'exportation sur une longue liste de produits figurant dans les engagements publiés par le Mercosur. Elle doit toutefois s'engager à les geler ou les réduire (à 14% de la valeur de biens pour certains produits, et à 5% pour d'autres). L'Uruguay, quant à lui, n'a pour l'instant inscrit qu'un seul groupe de produits sur cette liste, tandis que le Brésil et le Paraguay n'ont rien spécifié.<sup>82</sup> En l'état actuel des choses, le rétablissement des droits à l'exportation en cours d'examen au Brésil constituerait de fait une violation de l'accord UE-Mercosur.

Enfin, les réglementations envisagées concernant les investissements et les appels d'offres pourraient elles aussi poser des risques sur les plans sociaux et environnementaux. Il est toutefois impossible de procéder à une évaluation éclairée de ces dispositions à ce stade en raison du manque de transparence du processus de négociation. En effet, les principales annexes qui contiennent les listes d'engagements sectoriels ne sont pas incluses dans les deux chapitres de l'accord sur les investissements et les appels d'offres.<sup>83</sup> Or seuls ces documents pourraient révéler l'ampleur de la libéralisation envisagée concernant les investissements miniers et les appels d'offres visant certains des droits miniers. ◀

## 5. Protection des humains et de la nature : insuffisance des instruments

**D**ans les pays du Mercosur, les produits agricoles et miniers destinés à l'exportation sont souvent obtenus dans des conditions marquées par des conflits extrêmement violents. Les populations rurales et autochtones continuent de payer un lourd tribut en raison des conflits fonciers.

### 5.1. Aucun instrument visant à protéger les droits fonciers

Au Brésil, par exemple, la Commission pastorale de la terre (Comissão Pastoral da Terra, CPT) a relevé une forte augmentation des conflits autour des ressources en eau et des terres (cf. illustration 17). Le nombre de conflits fonciers a presque doublé en dix ans, quand les conflits autour de l'eau ont plus que quadruplé. Cette inflation du nombre de conflits a été particulièrement vive en 2019, après l'investiture du président Jair Bolsonaro.<sup>84</sup>

Dans le même temps, le nombre d'occupation de terres à l'initiative de mouvements sociaux a baissé de façon

significative. Selon la CPT, cela s'explique, entre autres, par la peur croissante de mesures répressives contre le Mouvement des sans-terres et par le sentiment général que, de toute façon, le gouvernement en place ignorera les demandes de réforme agraire.<sup>85</sup> La CPT compile aussi des informations sur l'impunité qui règne encore très largement. Entre 1985 et 2019, 1 973 personnes ont été assassinées dans le cadre des conflits en milieu rural. Or pour 1 376 de ces victimes, les responsables n'ont toujours pas été traduits en justice.<sup>86</sup>

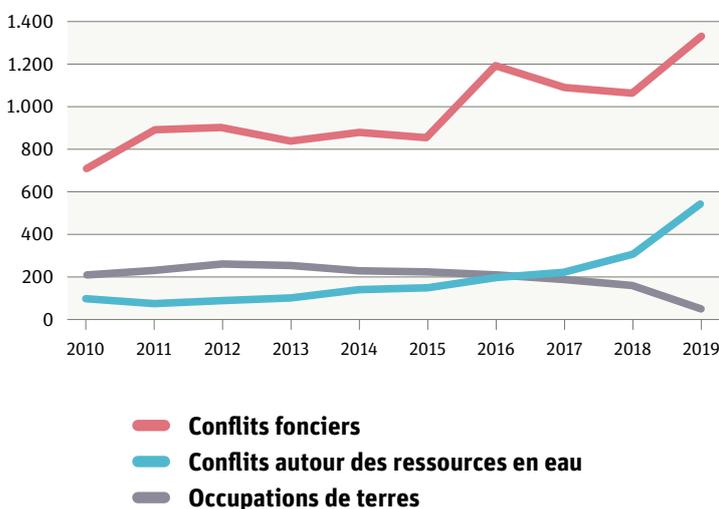
La situation est particulièrement dramatique pour les populations indigènes. Au Brésil toujours, le Conseil indigéniste missionnaire (Conselho Indigenista Missionário, CIMI) a enregistré une hausse conséquente du nombre d'intrusions illégales sur les territoires indigènes, soit dans le but de s'emparer des terres soit pour extraire des matières premières. Bûcherons, chercheurs d'or et exploitants de plantations investissent les territoires indigènes en employant des méthodes de plus en plus musclées, ce qui se traduit par de nombreux affrontements violents.

La très forte augmentation du nombre de ces invasions sous l'administration Bolsonaro, depuis début 2019, est particulièrement alarmante. Au cours des seuls premiers mois de cette année, le CIMI a enregistré pas moins de 160 invasions, soit bien plus qu'au cours des précédentes années, et le triple du nombre d'incidents recensés en 2015 (cf. illustration 18).

Par ailleurs, non seulement Bolsonaro a totalement interrompu les procédures de délimitation des terres des peuples autochtones, mais en plus, il souhaite désormais instaurer un cadre juridique permettant aux secteurs miniers et agricoles d'exploiter ces régions. Début février 2020, il a soumis au Congrès brésilien le projet de loi PL 191/2020 qui prévoit, entre autres, la recherche et l'extraction de ressources minières, de pétrole et de gaz, ainsi que la construction de centrales hydroélectriques sur les territoires des peuples autochtones. Ce projet de loi a déjà suscité des protestations de la part des populations touchées, qui se sont regroupées pour former le réseau d'organisations autochtones APIB (Articulação dos Povos Indígenas do Brasil).<sup>87</sup>

ILLUSTRATION 17  
Brésil : conflits fonciers et autour des ressources en eau

Source : Aladi 2020



Après analyse du projet de loi PL 191/2020, il ressort qu'il affaiblirait non seulement les droits garantis des communautés indigènes, mais aussi la protection de l'environnement. Cette loi vise entre autres à autoriser la culture de plantes génétiquement modifiées dans des réserves naturelles. Par ailleurs, les violations de la convention 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux, qui a été ratifiée par le Brésil, sont flagrantes. Cette convention, et d'autres instruments de l'ONU, stipulent que toute exploitation de territoires indigènes requiert le consentement libre, préalable et éclairé des populations concernées – et ce dès l'élaboration de nouvelles lois ou mesures administratives qui autoriseront une telle exploitation. La loi PL 191/2020 aurait donc dû faire l'objet d'une consultation avec les représentants des populations indigènes. Ce ne fut pourtant pas le cas.<sup>88</sup>

À l'heure actuelle, l'accord UE-Mercosur ne prévoit pas de mesures efficaces pour punir les innombrables violations des droits humains perpétrées dans le cadre des conflits fonciers. L'article 8 du chapitre sur le développement durable, par exemple, comprend seulement un engagement des parties à l'accord à promouvoir l'inclusion des communautés locales et des peuples indigènes dans les chaînes d'approvisionnement des produits forestiers. Les personnes concernées doivent donner leur « consentement préalable éclairé »<sup>89</sup> à une telle inclusion.

Mais il ne s'agit ici que d'une version largement tronquée du principe bien plus exigeant de « consentement libre, préalable et éclairé », tel que proposé par les Nations Unies. Selon ce dernier, les populations indigènes doivent donner leur consentement avant une quelconque utilisation de leurs territoires, leur rôle ne devant pas être limité à une simple participation à l'exploitation des ressources.

## 5.2. Obligations en matière de vigilance dans les chaînes d'approvisionnement : un constat d'échec

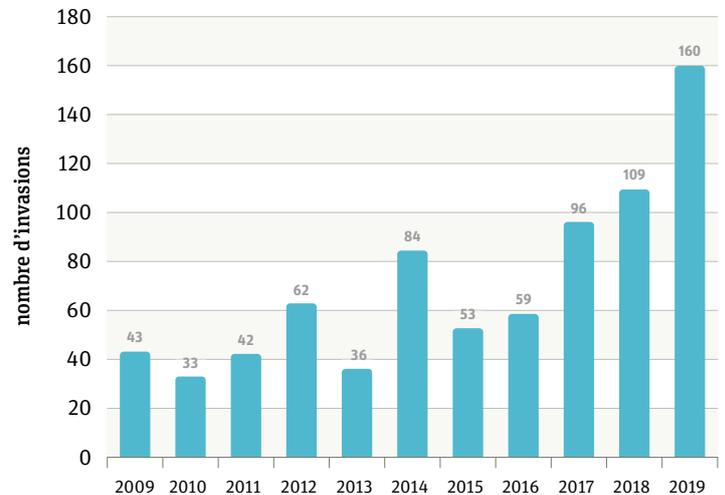
Cette faille s'ajoute aux lacunes déjà évoquées dans cette étude concernant le chapitre consacré au développement durable : son exclusion du mécanisme de règlement des différends, la limitation du principe de précaution aux seuls risques environnementaux et de sécurité au travail, et l'absence de règles contraignantes en matière de responsabilité des entreprises tout au long des chaînes d'approvisionnement.

L'accord UE-Mercosur fait ainsi apparaître les omissions flagrantes dans les réglementations applicables aux entreprises qui opèrent sur des périmètres transnationaux. À titre d'exemple, l'Europe présente elle aussi des lacunes législatives et n'impose pas aux entreprises

### ILLUSTRATION 18

#### Brésil : invasions illégales de territoires indigènes

Source : CIMI, Relatório Violência contra os Povos Indígenas no Brasil, 2019 : 9 premiers mois



d'exercer une vigilance en matière d'environnement et de droits humains tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement. Au sein de l'UE, à l'heure actuelle, seule la France est dotée d'une loi complète relative aux chaînes d'approvisionnement (Loi sur le devoir de vigilance), tandis que les autorités allemandes repoussent l'adoption d'une telle loi et attendent les conclusions des enquêtes en cours parmi certaines entreprises.<sup>90</sup>

Cette lacune législative se retrouve aussi à l'échelle européenne puisque, à l'exception de certains secteurs très ciblés (commerce du bois ou minerais provenant de zones de conflit par exemple), il n'existe aucun cadre réglementaire permettant aux États membres d'imposer la moindre mesure en matière de responsabilité des entreprises. Le cas échéant, une telle législation devrait obliger les entreprises à établir des plans de vigilance accessibles au grand public. Elle devrait aussi prévoir des sanctions et la responsabilité civile des entreprises coupables d'infractions contribuant à des dégradations prévisibles et évitables. En outre, certains obstacles devraient être levés afin de faciliter l'accès aux tribunaux au sein de l'UE pour les parties lésées en dehors de l'Europe.<sup>91</sup> Le parlement allemand (Bundestag) s'est prononcé en faveur d'une telle réglementation européenne. Le 14 novembre 2019, il a appelé le gouvernement allemand à « préconiser un règlement uniforme, intersectoriel et contraignant, qui définirait les obligations en matière de devoir de vigilance des entreprises au niveau européen, pendant la présidence allemande du Conseil de l'UE en 2020 ».<sup>92</sup>

Dans son accord de coalition, le gouvernement allemand a déjà annoncé une telle initiative aux niveaux national et européen si, avant fin 2020, les entreprises

Photo : Florian Kopp / MISEREOR



Le regard tourné vers un avenir incertain : membres d'une communauté indigène de Campito, dans le département paraguayen du Caaguazu.

allemandes ne satisfaisaient pas de façon volontaire à leurs obligations de vigilance. Or le ministère fédéral de l'Économie et la chancellerie fédérale sont en train de bloquer ces projets malgré le fait que seuls 18% des entreprises allemandes de plus de 500 employés respectent ces obligations, selon une étude commanditée par le gouvernement fédéral allemand.<sup>93</sup> Tant que l'UE et ses États membres n'imposent pas à leurs entreprises des procédures de vigilance portant sur les droits humains et l'environnement, les privilèges accordés de façon unilatérale aux entreprises et à leurs intérêts, y compris par l'accord UE-Mercosur, induiront systématiquement à un affaiblissement des droits humains et de la protection de l'environnement.

Autre problème à ce jour, l'UE rejette toujours un traité international contraignant relatif aux entreprises et aux droits humains au niveau des Nations Unies, accord en cours de négociation par un groupe de travail au sein du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Un tel traité obligerait également les pays du Mercosur à mieux défendre les droits humains face aux violences commises par les entreprises. Il pourrait aussi instaurer la primauté des droits humains sur les lois relatives au commerce et aux investissements, en vertu du droit international.<sup>94</sup> Jusqu'à présent, la Commission européenne n'a même pas sollicité un mandat de négociation auprès des États membres. Ces derniers, pour leur part, se retranchent derrière l'UE et ne participent pas aux négociations du groupe de travail du Conseil des droits de l'homme de l'ONU bien que, en tant qu'états souverains, ils n'aient pas besoin de la permission de l'UE pour y prendre part.

Le 29 avril 2020, Didier Reynders, commissaire européen à la Justice, a ravivé l'espoir de pouvoir finalement observer une action concrète au niveau européen. Alors qu'il présentait une nouvelle étude menée par la Com-

mission européenne, qui met en avant la nécessité d'instaurer des mesures contraignantes pour les entreprises, il a annoncé qu'un projet de loi européenne relative aux chaînes d'approvisionnement serait soumis en 2021. Les entreprises seraient alors tenues de veiller au respect des normes en matière de droits humains et de protection de l'environnement dans leurs chaînes de valeur, et de prévoir des sanctions relevant du droit public, ainsi que la possibilité pour les parties lésées d'engager des actions en justice. M. Reynders a cité l'association allemande Initiative Lieferkettengesetz, qui soutient la demande de mesures contraignantes dans les chaînes d'approvisionnement en Allemagne, en énonçant « une loi sans sanction n'est pas une loi ».<sup>95</sup> Reste à voir s'il bénéficiera de l'appui nécessaire du gouvernement allemand, des autres États membres et du Parlement européen.<sup>96</sup>

### 5.3. Clause consacrée aux droits humains : vouée à rester faible ?

Cette lacune est d'autant plus flagrante que les parties de l'accord publiées à ce jour n'intègrent même pas la clause relative aux droits humains généralement incluse dans les instruments similaires. L'UE l'intègre soit dans ses accords commerciaux soit dans les traités-cadres auxquels les accords font référence, et ce afin de témoigner de sa responsabilité internationale.

À l'heure actuelle, les relations UE-Mercosur sont régies par un accord-cadre interrégional. Entré en vigueur en 1999, ce dernier comprend une clause sur les droits humains. L'article 1 de l'accord-cadre stipule en effet que le « respect des principes démocratiques et des droits de l'homme » constitue un « élément essentiel de cet accord ».<sup>97</sup> En vertu du mandat de négociation de 1999,

une clause similaire devrait aussi figurer dans l'accord d'association UE-Mercosur.<sup>98</sup>

Mais puisque l'UE n'a pas encore publié d'extraits substantiels de l'accord d'association, il est impossible d'évaluer si la clause relative aux droits humains comblera les lacunes déjà connues de cet instrument. En principe, cette clause permet de suspendre les préférences commerciales en cas de violation de droits humains. Or les critères à remplir pour déclencher la procédure sont si exigeants qu'elle a été invoquée seulement 24 fois à ce jour, pour l'essentiel face à des violations graves telles que des coups d'État. Un grand nombre de violations d'autre nature des droits humains demeurent hors de son champ d'action. De plus, les actions alors engagées se sont souvent limitées à des consultations.<sup>99</sup>

En outre, la clause relative aux droits humains ne permet pas de prendre une quelconque mesure si celle-ci est contraire aux dispositions des accords commerciaux. À titre d'exemple, si les quotas agricoles instaurés par l'accord UE-Mercosur devaient aggraver les conflits fonciers, il serait pour autant impossible de suspendre ces préférences. Enfin, elle ne prévoit aucun organe chargé de suivre la mise en œuvre de l'accord et de traiter les plaintes.<sup>100</sup>

#### 5.4. Évaluation officielle de l'impact : trop tardive et insuffisante

Enfin, l'évaluation d'impact sur le développement durable (*Sustainability Impact Assessment*, SIA) officielle apparaît elle aussi inadéquate pour évaluer et limiter les risques liés à l'accord.

La Commission européenne procède à des SIA, qui constituent des procédures impératives en parallèle de ses négociations commerciales. Une SIA a pour finalité ultime d'informer les négociateurs sur les risques possibles et de formuler des recommandations. Or, fin juin 2019, lorsque la Commission européenne a annoncé son accord politique de principe sur l'accord UE-Mercosur, le rapport préliminaire de son évaluation d'impact n'était même pas disponible. De fait, il n'a été publié qu'en octobre 2019, et la version finale n'a été rendue publique qu'en février 2020 – bien trop tard donc pour avoir la moindre influence sur les négociations.

Pour couronner le tout, le rapport préliminaire publié en février 2020 ne comporte toujours pas la moindre recommandation, ni même un résumé de ses conclusions. Les recommandations politiques et les mesures correctives éventuelles ne seront pas communiquées avant le rapport final, dont la date de publication demeure inconnue à ce jour.<sup>101</sup>

En tout état de cause, faute de fondement empirique adéquat, les conclusions actuelles du rapport prélimi-

naire ne sauraient être utilisées. La brève section sur les droits humains, par exemple, se résume à des spéculations sur l'éventuel impact négatif de l'instauration de nouvelles terres agricoles, impact qui pourrait soi-disant être évité si les méthodes de production étaient intensifiées.<sup>102</sup> En outre, le rapport affirme que seuls 40% de la superficie du Mercosur sont exploités à des fins agricoles, laissant ainsi « une grande marge d'extension des terres agricoles ». <sup>103</sup> Mais en réalité, déforestation, expansion et intensification agricole vont déjà de pair, et les régions qui demeurent à ce jour non investies jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et dans la protection du climat. Les présenter comme des ressources librement exploitables relève de la négligence.

Le rapport préliminaire indique que l'accord n'aura qu'un impact « négligeable »<sup>104</sup> sur les émissions de dioxyde de carbone. Cette affirmation est pourtant bien discutable. De fait, l'étude des effets sur le climat présentés dans la SIA ne permet absolument pas de donner un feu vert à cet accord. Selon les deux scénarios analysés dans la SIA, l'un prudent, l'autre optimiste, les émissions augmenteront d'ici 2032 par rapport au scénario de base au sein de l'UE, au Brésil et en Argentine. Seuls l'Uruguay et le Paraguay pourraient enregistrer une légère baisse de leurs émissions ; toutefois, compte tenu du plus faible poids de ces deux pays, ceci ne compenserait pas les augmentations par ailleurs. La conclusion est claire : même en s'appuyant sur les conclusions de la SIA, l'accord aura pour effet d'accroître les émissions de CO<sub>2</sub>, au lieu de contribuer à leur nécessaire réduction.

Il est en outre probable qu'une évaluation plus détaillée laisse entrevoir une hausse plus substantielle des émissions parce que, bien qu'elle mentionne tous les différents gaz à effet de serre, la SIA ne calcule en réalité que les émissions de dioxyde de carbone. La part de ce dernier est moindre dans le mix de gaz à effet de serre des pays du Mercosur que dans celui de l'UE, où il s'établit à environ 80%. Dans les pays du Mercosur, en revanche, la part du méthane et du dioxyde d'azote, principalement générés par les activités agricoles, est bien plus importante.<sup>105</sup> La SIA ne se penche pas non plus sur les émissions substantielles induites par le changement d'affectation des sols et la déforestation, qui ont sans doute augmenté en raison de la déforestation accrue dans l'Amazonie. Différentes ONG ont déjà critiqué ces failles méthodologiques.<sup>106</sup>

Les principales lacunes de l'évaluation d'impact ne peuvent pas être comblées avec la méthodologie existante. En effet, pour l'essentiel, elle repose sur une évaluation des éventuels changements des flux commerciaux, que l'accord pourrait induire. Or, comme l'ont déjà démontré de nombreuses crises écologiques et humaines, une évaluation d'impact officielle ne saurait pallier aux manquements des relations commerciales actuelles. ◀

## 6. Accord UE-Mercosur : les discussions se poursuivent

**D**epuis l'annonce de l'accord de principe entre l'UE et le Mercosur en juin 2019, l'accord commercial envisagé fait l'objet de critiques persistantes. Par ailleurs, le nombre d'analyses critiques de l'accord ne cesse d'augmenter.<sup>107</sup> Le flou règne donc quant à son éventuelle entrée en vigueur. Les résultats des négociations font actuellement l'objet d'un examen sur le plan juridique. Ils devront être traduits dans toutes les langues de l'UE. Alors seulement, l'accord pourra être signé et le processus de ratification lancé.

Le processus de négociation est marqué par un très grand manque de transparence. En effet, à ce jour, la Commission européenne n'a publié que des extraits de l'accord commercial ; et la version intégrale des textes de l'accord d'association n'a toujours pas été divulguée. Ainsi, certaines parties de l'accord, qui sont nécessaires pour son évaluation, ne sont pas accessibles. C'est notamment le cas de la clause relative aux droits humains ou des listes concrètes des engagements prévus dans les chapitres portant sur les échanges de marchandises, les investissements et les marchés publics. De la même manière, le mandat de négociation accordé à la Commission européenne par le Conseil en 1999 n'a toujours pas fait l'objet d'une publication officielle à ce jour. Une version française de ce mandat a toutefois été divulguée l'an dernier.<sup>108</sup>

Ces informations sont également nécessaires pour les procédures futures. En effet, si l'accord commercial doit être intégré à un accord d'association plus global, le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen (PE) et les 27 États membres devront donner leur approbation. Or l'accord commercial – qui suscite une controverse particulièrement vive – pourrait entrer en vigueur à titre provisoire s'il était ratifié par le Conseil et le PE.

Le Conseil pose déjà le premier obstacle. L'article 218(8) du traité sur l'Union européenne stipule que le Conseil doit statuer à l'unanimité s'agissant de la conclusion d'un accord d'association.<sup>109</sup> Le veto d'un seul membre suffit donc pour empêcher la ratification (en revanche, une abstention ne suffit pas).<sup>110</sup> Par exemple, au vu de la réponse inadaptée du gouvernement brésilien face aux incendies qui ont ravagé l'Amazonie, le gouvernement français a annoncé à plusieurs reprises qu'il ne saurait signer l'accord en l'état.<sup>111</sup>

L'approbation des autres pays du Conseil de l'Union européenne est elle aussi incertaine. Lors d'un vote à caractère non contraignant organisé en juin 2019, le parlement irlandais a appelé le gouvernement à voter contre l'accord.<sup>112</sup> En Autriche, en septembre 2019, le conseil national a lui aussi adopté une motion obligeant le gouvernement alors en place à opposer son veto à l'accord UE-Mercosur<sup>113</sup> ; la coalition actuellement au pouvoir, qui allie le parti ÖVP et les Verts, rejette lui aussi l'accord en l'état.<sup>114</sup> Le parlement de Wallonie, l'un des trois parlements régionaux de Belgique, s'est prononcé à l'unanimité contre l'adoption de l'accord en février 2020<sup>115</sup> ; avec ce rejet wallon, le gouvernement central belge pourra difficilement approuver le traité au sein du Conseil de l'Union européenne. Début juin 2020, la seconde chambre du parlement néerlandais a elle aussi voté contre l'accord UE-Mercosur – notamment parce qu'il ne comprend aucune mesure contraignante visant à protéger l'Amazonie et empêcher la déforestation illégale. Bien que cette décision ne lie pas le gouvernement néerlandais, celui-ci ne peut l'ignorer sous peine de risquer un vote de défiance. Ce vote a également bénéficié du soutien des députés des partis au pouvoir.<sup>116</sup>

Le gouvernement allemand, pour sa part, maintient fermement son accord, bien qu'il ait été forcé d'admettre que le chapitre sur le développement durable ne prévoit aucune sanction en cas de violation.<sup>117</sup>

Aux yeux de la société civile, en revanche, les objections formulées par les gouvernements européens augmentent les chances de mettre un terme au processus relatif à l'accord. En outre, l'opinion publique est de plus en plus sensible à l'aggravation de la crise climatique. Ainsi, d'un point de vue politique, il devient de plus en plus difficile de se positionner en faveur d'un accord commercial qui ne prévoit aucune mesure efficace pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et qui, au contraire, les augmente. Au Brésil, la détérioration de la situation au regard des droits humains sous l'administration Bolsonaro rend la justification de cet accord encore plus complexe pour l'UE. ◀

## 7. Conclusions et recommandations

**L'**analyse des relations commerciales UE-Mercosur révèle que l'un des points clés, lors d'une telle évaluation, est le caractère inacceptable de ces relations sur le plan de l'écologie et des droits humains. Les démarches traditionnelles ne sont plus adaptées pour aborder les nouveaux accords commerciaux. Évaluer les seules implications des flux supplémentaires de marchandises que pourrait induire l'accord UE-Mercosur n'est pas suffisant.

Un accord commercial moderne doit contribuer à éradiquer les relations qui mettent en danger les êtres humains et la nature, et ce de façon vérifiable. Concrètement, il devrait aider, d'une part, à rendre les processus de production et les échanges commerciaux plus vertueux sur le plan écologique et, d'autre part, à identifier et empêcher les violations des droits humains dans les chaînes de valeur.

En se fondant sur ces critères d'évaluation, à l'heure actuelle, rien ne saurait justifier la conclusion et la ratification de l'accord UE-Mercosur. Les instruments prévus en matière de développement durable, tels que publiés à ce jour, sont bien trop faibles pour induire les réformes nécessaires, qu'il s'agisse du chapitre consacré au développement durable, de la clause envisagée concernant les droits humains et de l'évaluation d'impact sur le développement durable.

Le constat est le même pour les conditions juridiques nécessaires afin de faire respecter les obligations de vigilance en matière de droits humains et d'environnement dans les chaînes de valeur internationales. Tant que l'UE n'adoptera pas de règlement spécifique dans ce domaine, un élément fondamental manquera à sa réglementation relative au commerce extérieur. Les entreprises impliquées peuvent en effet profiter de cette faille réglementaire pour ne pas respecter les normes minimales sur le plan social et écologique.

Ainsi, l'accord UE-Mercosur envisagé met en lumière, si besoin était, à quel point il est urgent de réformer en profondeur la politique commerciale de l'UE, ainsi que dans d'autres domaines. Certains éléments d'une telle réforme sont présentés ci-après.

► Un consensus de base est nécessaire sur le fait que les relations commerciales existantes, que l'UE maintient avec de nombreux pays dans le monde, ne sont plus viables. Maintenir ces relations risque d'induire de dangereux changements au niveau climatique et de faire perdurer le mépris affiché pour les droits humains fondamentaux.

- En reconnaissant le manque de prise en compte du développement durable dans les relations commerciales de l'UE, l'instrument privilégié de la politique commerciale de l'UE perd sa légitimité : la négociation d'accords de libre-échange complets qui perpétuent et exacerbent la situation actuelle doit faire place à l'élaboration d'instruments qui font évoluer les échanges dans une direction plus durable.
- La première étape de cette réforme nécessaire consisterait à examiner les relations commerciales existantes. Dans quels pays est-ce qu'une hausse des échanges de marchandises et des services, et des investissements, augmente les risques pour les humains et la nature ? Quelle règle commerciale constitue une menace pour l'indispensable transition sociale et écologique au sein de l'UE et de ses partenaires ? Et quelles mesures de substitution sont nécessaires afin de guider cette transformation ?
- L'analyse des relations commerciales existantes doit elle aussi prendre la forme d'un processus participatif, impliquant la société civile, ainsi que les parlements des pays membres de l'UE et des différents pays partenaires.
- Ensuite, un débat tout aussi inclusif est nécessaire afin de déterminer les instruments les plus adaptés pour transformer les relations commerciales identifiées comme particulièrement précaires. Il peut notamment s'agir de créer les conditions juridiques favorables pour imposer des relations commerciales responsables sur le plan social et écologique, y compris au niveau des lois relatives aux chaînes d'approvisionnement. Les accords sectoriels assortis d'objectifs vérifiables en matière de développement durable, qui permettent d'opter pour les instruments les plus adaptés, doivent prendre le pas sur les accords commerciaux globaux.
- Il est également possible d'adopter un critère de durabilité pour les produits qui ont un impact particulièrement élevé sur la conservation des forêts, tels que le soja, la viande bovine et le minerai de fer. En octobre 2019, neuf ONG ont invité l'UE à adopter un règlement exigeant des entreprises qu'elles respectent leur obligation de vigilance pour la protection des forêts tout au long de la chaîne d'approvisionnement de ces marchandises à haut risque.
- La possibilité pour les parties d'entamer, ou pas, des négociations pour des accords commerciaux plus complets ne peut être décidée qu'une fois les évaluations d'impact social, environnemental et relatif aux

droits humains terminées. Les mandats de négociation doivent refléter les résultats de ces évaluations d'impact. Ils doivent définir les priorités fixées au regard des droits humains et de la protection de l'environnement dans les accords à négocier.

- ▶ L'ouverture des négociations pour un accord doit être subordonnée à la ratification et à la mise en œuvre vérifiable des accords multilatéraux sur l'environnement (dont l'accord de Paris sur le climat), des accords internationaux relatifs aux droits humains et des conventions sur les normes fondamentales du travail instaurées par l'OIT et sur les droits indigènes.
- ▶ Les accords commerciaux doivent prévoir des clauses efficaces au regard des droits humains, ainsi que la mise en place d'organes chargés du suivi et du traitement des plaintes. Il devrait de plus être possible de suspendre les préférences commerciales en cas d'infraction, et une clause de révision devrait permettre de modifier les accords après leur entrée en vigueur. La clause type élaborée par Lorand Bartels, visant à intégrer la protection des droits humains dans les accords commerciaux de l'UE, peut être très utile.<sup>119</sup>
- ▶ Les chapitres sur le développement durable doivent avoir la même importance que les autres parties des accords commerciaux et prévoir plusieurs options permettant d'imposer des sanctions. Ils devraient

aussi être complétés par des mesures contraignantes en matière de responsabilité des entreprises tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Ces chapitres doivent aussi être assortis de mécanismes de suivi et de traitement des plaintes incluant la société civile, qui doivent être dotés de ressources financières suffisantes. En outre, les règles relatives au développement durable doivent être obligatoirement intégrées à tous les autres chapitres des accords.

- ▶ Par ailleurs, les États membres de l'UE devraient adopter des lois relatives aux chaînes d'approvisionnement. Cette proposition est notamment portée par l'initiative allemande « Initiative Lieferkettengesetz », soutenue par 99 organisations de la société civile en Allemagne, qui a publié une liste d'exigences juridiques.<sup>120</sup> L'UE devrait aussi adopter un règlement imposant aux entreprises une obligation de vigilance en matière de droits humains et d'environnement et soutenir les négociations internationales en cours en vue de l'adoption d'un traité international relatif aux entreprises et aux droits humains.
- ▶ Enfin, une politique commerciale responsable doit avoir pour objectif de garantir que les pesticides non autorisés dans l'espace communautaire, pour des motifs environnementaux ou sanitaires, ne soient pas, par principe, exportés vers des pays tiers.<sup>121</sup> ◀



## Annexe

TABLEAU 1

### Pesticides (produits commerciaux) de Bayer et BASF autorisés au Brésil (2020)

Source : Ulrike Bickel : Autorisations relatives aux pesticides au Brésil (et en Argentine) (traduction libre), février 2020, manuscrit non publié

Entreprise	Nombre total de produits commerciaux	Pesticides extrêmement dangereux selon la liste du PAN (mars 2019)	Interdits/non autorisés au sein de l'UE	Sur la liste des pires pesticides de Greenpeace (2016)
BASF	113	71	57	17
Bayer <sup>A</sup>	124	78	37	80

Sources

Colonne 2 : <https://www.agrolink.com.br/agrolinkfito/produto/lista/> (1 919 produits commerciaux au total)

Colonne 3 : <https://pan-germany.org/download/giftige-exporte-ausfuhr-hochgefaehrlicher-pestizide-von-deutschland-in-die-welt/>

Colonne 4 : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/public/?event=activesubstance.selectionlanguage=EN>

Colonne 5 : [https://www.greenpeace.de/sites/www.greenpeace.de/files/publications/20160727\\_schwarze\\_liste\\_pestizide\\_greenpeace\\_final.pdf](https://www.greenpeace.de/sites/www.greenpeace.de/files/publications/20160727_schwarze_liste_pestizide_greenpeace_final.pdf)

A Les données de Bayer incluent aussi Monsanto-Brésil. 24 des 124 pesticides de Bayer proviennent de Monsanto-Brésil et les 24 font partie du groupe des pesticides extrêmement dangereux.



# Notes

- 1 Sylvain Weber et al. : « CO2 embedded in trade: trends and fossil fuel drivers, CESifo Working Papers », mars 2019 : <https://www.cesifo.org/en/publikationen/2019/working-paper/co2-embedded-trade-trends-and-fossil-fuel-drivers>
- 2 Commission européenne : « L'UE et le Mercosur concluent un accord commercial », communiqué de presse, 28 juin 2019 : [https://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-19-3396](https://europa.eu/rapid/press-release_IP-19-3396)
- 3 Voir, par exemple, les publications de l'UE qui mettent en avant les opportunités pour les exportations européennes : Commission européenne : « EU-Mercosur trade agreement: A wealth of opportunities for people in Germany », Bruxelles, juin 2019 : [https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2019/august/tradoc\\_158313.pdf](https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2019/august/tradoc_158313.pdf)
- 4 Commission européenne : « EU-Mercosur trade agreement: The Agreement in Principle and its texts, Brussels », 12 juillet 2019 : <https://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=2048>
- 5 Commission européenne 2019 : « The EU-Mercosur trade agreement – Opening up a wealth of opportunities for people in Germany », juin 2019 : <https://trade.ec.europa.eu/doclib/html/158313.htm>
- 6 Op. cit.
- 7 Harald von Witzke/Steffen Noleppa/Inga Zhirkova: Meat eats land. Ed. : WWF Germany, Berlin 2014 : [https://www.wwf.de/fileadmin/fm-wwf/Publikationen-PDF/WWF\\_Fleischkonsum\\_web.pdf](https://www.wwf.de/fileadmin/fm-wwf/Publikationen-PDF/WWF_Fleischkonsum_web.pdf)
- 8 IDH/IUCN-NL : European Soy Monitor – Insights on the European supply chain and the use of responsible and deforestation-free soy in 2017, 2019 : <https://www.idhsustainabletrade.com/uploaded/2019/04/European-Soy-Monitor.pdf>
- 9 MAPA : Projeções do Agronegócio, Ministério da Agricultura, Pecuária e Abastecimento, Brasília 2019 : <http://www.agricultura.gov.br/assuntos/politica-agricola/todas-publicacoes-de-politica-agricola/projecoes-do-agronegocio/projecoes-do-agronegocio-2018-2019-2028-2029-preliminar>
- 10 Marco Follador et al. : Assessing the impacts of the EU bioeconomy on third countries – Potential environmental impacts in Brazil of EU biofuel demand to 2030, Union européenne, Centre commun de recherche, Luxembourg 2019 : <https://ec.europa.eu/jrc/en/publication/eur-scientific-and-technical-research-reports/assessing-impacts-eu-bioeconomy-third-countries>
- 11 Op. cit. page 4
- 12 Commission européenne : « Trade part of the EU-Mercosur Association Agreement, Chapter Trade and Sustainable Development » : <http://trade.ec.europa.eu/doclib/html/158166.htm>
- 13 Commission européenne : « Trade part of the EU-Mercosur Association Agreement, Annex 2 – Export Duties » : <http://trade.ec.europa.eu/doclib/html/158187.htm>
- 14 European Milk Board : « Les producteurs de lait voient d'un mauvais œil l'accord avec le Mercosur », 2 juillet 2019 : <http://www.europeanmilkboard.org/fr/special-content/actualites/news-details/article/milk-producers-are-critical-about-mercotur-agreement.html?cHash=a31ad4fd412f1fcc0c21f9ddd6f11f97>
- 15 Karin Strohecker/Tom Arnold : « Argentina creditors refuse to tango on debt restructuring proposal », Reuters, 20 avril 2020 : <https://www.reuters.com/article/us-argentina-debtrenegotiation-creditors/argentina-creditors-refuse-to-tango-on-debt-restructuring-proposal-idUSKBN2221GL>
- 16 Andrés Lobato: « El Gobierno buscará recaudar más de USD500 millones con la suba de retenciones a la soja », BAE Negocios, 26 février 2020 : <https://www.baenegocios.com/economia/El-Gobierno-buscará-recaudar-más-de-USD500-millones-con-la-suba-de-retenciones-a-la-soja-20200226-0082.html>
- 17 El Cronista: « Con el aumento de retenciones, Alberto busca asegurarse u\$s 2000 millones extra », 25 novembre 2019 : <https://www.cronista.com/economiapolitica/Con-el-aumento-de-retenciones-Alberto-busca-asegurarse-us-2000-millones-extra-20191125-0062.html>
- 18 I-Profesional: « El Gobierno oficializó la eliminación del fondo sojero: éste es el impacto provincia por provincia », 15 août 2018 : <https://www.iprofesional.com/economia/275833-fondo-de-sustentabilidad-solidario-ajuste-fondos-El-Gobierno-oficializo-la-eliminacion-del-fondo-sojero-este-es-el-impacto-provincia-por-provincia>
- 19 Commission européenne : Le nouvel accord UE-Mercosur – L'accord de principe, 1er juillet 2019 : [https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2019/july/tradoc\\_158251.pdf](https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2019/july/tradoc_158251.pdf)
- 20 Les données sur les exportations de viande bovine prennent uniquement en compte la viande fraîche et congelée, pour laquelle l'UE propose désormais deux nouveaux contingents tarifaires préférentiels atteignant un total de 99 000 tonnes (55 000 tonnes de viande fraîche, et 44 000 tonnes de viande congelée). Si les produits à base de viande de bœuf (par ex. la viande en conserve, telle que le corned-beef) sont pris en compte, les volumes exportés par le Mercosur à destination de l'UE sont encore plus élevés que les 200 000 tonnes indiquées pour 2018. La Commission européenne estime que, en 2018, les importations de viande bovine en provenance du Mercosur se sont élevées à un total d'environ 269 000 tonnes. Source : Commission européenne : Beef & Veal Market Situation – Beef CMO, 19 mars 2020, page 37 : [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/food-farming-fisheries/farming/documents/beef-veal-market-situation\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/food-farming-fisheries/farming/documents/beef-veal-market-situation_en.pdf)
- 21 Commission européenne : Observatoire du marché de la viande – Bœuf et veau, 18 décembre 2019 : [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/food-farming-fisheries/farming/documents/beef-quota\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/food-farming-fisheries/farming/documents/beef-quota_en.pdf)
- 22 Commission européenne : « Beef & Veal Market Situation », Beef CMO, 19 mars 2020, page 37 : [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/food-farming-fisheries/farming/documents/beef-veal-market-situation\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/food-farming-fisheries/farming/documents/beef-veal-market-situation_en.pdf)
- 23 Michael Baltensperger, Uri Dadush : « The European Union-Mercosur Free Trade Agreement: prospects and risks », Bruegel, Policy Contribution, n° 11, septembre 2019 : <https://www.bruegel.org/2019/09/the-european-union-mercotur-free-trade-agreement-prospects-and-risks>
- 24 Miguel Clariá : « Lecheros piden ser excluidos del posible acuerdo con la UE », Cadena 3, 7 juin 2019 : [https://www.cadena3.com/noticia/radioinforme-3/lecheros-piden-ser-excluidos-del-posible-acuerdo-con-la-ue\\_216991](https://www.cadena3.com/noticia/radioinforme-3/lecheros-piden-ser-excluidos-del-posible-acuerdo-con-la-ue_216991)

- 25 MAPA : Projeções do Agronegócio, Ministério da Agricultura, Pecuária e Abastecimento, Brasília, 2019 : <http://www.agricultura.gov.br/assuntos/politica-agricola/todas-publicacoes-de-politica-agricola/projecoes-do-agronegocio/projecoes-do-agronegocio-2018-2019-2028-2029-preliminar>
- 26 MAPA : Projeções do Agronegócio, Ministério da Agricultura, Pecuária e Abastecimento, Brasília, 2019 : <http://www.agricultura.gov.br/assuntos/politica-agricola/todas-publicacoes-de-politica-agricola/projecoes-do-agronegocio/projecoes-do-agronegocio-2018-2019-2028-2029-preliminar>
- 27 Mateus Ferreira, Rikardy Toogo : « Governo revoga decreto que colocava limites para a expansão da produção de cana na Amazônia e no Pantanal », G1, 6 novembre 2019 : <https://g1.globo.com/economia/agronegocios/noticia/2019/11/06/governo-revoga-decreto-que-colocava-limites-para-a-expansao-da-producao-de-cana-na-amazonia-e-no-pantanal.ghtml>
- 28 Leandro Barbosa : « O calvário das crianças Guarani Kaiowá contaminadas por agrotóxicos », 5 août 2019 : <https://cimi.org.br/2019/08/o-calvario-das-criancas-guarani-kaiowa-contaminadas-por-agrotoxicos>
- 29 Beatriz Jucá : « Governo Bolsonaro manobra para travar a demarcação de terras indígenas no Brasil », El País, 4 février 2020 : <https://brasil.elpais.com/brasil/2020-02-04/governo-bolsonaro-manobra-para-travar-a-demarcacao-de-terras-indigenas-no-brasil.html>
- 30 Brasil de Fato : « MPF pede que Funai não retroceda na demarcação de terras indígenas no Vale de Ribeira », 26 janvier 2020 : <https://www.brasildefato.com.br/2020/01/26/mpf-pede-que-funai-nao-retroceda-na-demarcacao-de-terras-indigenas-no-vale-do-ribeira>
- 31 Dom Phillips : « Meat company faces heat over ‘cattle laundering’ in Amazon supply chain », The Guardian, 20 février 2020 : [https://www.theguardian.com/environment/2020/feb/20/meat-company-faces-heat-over-cattle-laundering-in-amazon-supply-chain?CMP=share\\_btn\\_link](https://www.theguardian.com/environment/2020/feb/20/meat-company-faces-heat-over-cattle-laundering-in-amazon-supply-chain?CMP=share_btn_link)
- 32 Alexandra Heal et al. : « Revealed fires three times more common in Amazon beef farming zones », The Guardian, 10 décembre 2019 : <https://www.theguardian.com/environment/2019/dec/10/revealed-fires-three-times-more-common-in-amazon-beef-farming-zones>
- 33 Dom Phillips : « Don't invest in Brazilian meat, warn deforestation campaigners », The Guardian, 11 décembre 2019 : <https://www.theguardian.com/environment/2019/dec/11/dont-invest-in-brazilian-meat-warn-deforestation-campaigners>
- 34 EFE : « Más de 300.000 hectáreas devastadas por los incendios en Paraguay, según un informe », Asunción, 1er décembre 2019 : <https://www.efe.com/efe/america/sociedad/mas-de-300-000-hectareas-devastadas-por-los-incendios-en-paraguay-segun-un-informe/20000013-4076960>
- 35 Lis García, Claudia Ávila : Atlas del Agronegocio en Paraguay, BASE IS/Fundación Rosa Luxemburgo, Asunción, décembre 2019 : [http://www.baseis.org.py/wp-content/uploads/2020/03/2019\\_Dic-ATLAS.pdf](http://www.baseis.org.py/wp-content/uploads/2020/03/2019_Dic-ATLAS.pdf)
- 36 Ultima Hora : « ARP aspira a vender 25.000 toneladas de carne a UE », 18 juillet 2019 : <https://www.ultimahora.com/arp-aspira-vender-25000-toneladas-carne-ue-n2832410.html>
- 37 Miguel Lovera et al. : « Los incendios también queman derechos – Derechos de los pueblos indígenas en aislamiento voluntario », in : CODEHUPY [Ed.] : Derechos Humanos Paraguay 2019, pages 87- 94 : [http://codehupy.org.py/wp-content/uploads/2019/12/DDHH-2019\\_SEGUNDA-Edicion-DIGITAL.pdf](http://codehupy.org.py/wp-content/uploads/2019/12/DDHH-2019_SEGUNDA-Edicion-DIGITAL.pdf)
- 38 GRAIN : L'accord commercial UE-Mercosur va intensifier la crise climatique due à l'agriculture, Rapport, novembre 2019 : <https://grain.org/e/6357>
- 39 Cf. note 15.
- 40 Commission européenne : « Trade part of the EU-Mercosur Association Agreement, Chapter Sanitary and Phytosanitary Measures » : <http://trade.ec.europa.eu/doclib/html/158155.htm>
- 41 Commission européenne : « Trade part of the EU-Mercosur Association Agreement, Chapter Trade and Sustainable Development » : <http://trade.ec.europa.eu/doclib/html/158166.htm>
- 42 Ministério da Saúde : Relatório Nacional de Vigilância em Saúde de Populações Expostas a Agrotóxicos, Brasília, 2018 : [http://bvsms.saude.gov.br/bvs/publicacoes/relatorio\\_nacional\\_vigilancia\\_populacoes\\_expostas\\_agrotoxicos.pdf](http://bvsms.saude.gov.br/bvs/publicacoes/relatorio_nacional_vigilancia_populacoes_expostas_agrotoxicos.pdf)
- 43 Graça Portela, Raíza Tourinho : « Morte por agrotóxicos é grave problema de saúde pública, diz Fiocruz », Brasil de Fato, 1er décembre 2016 : <https://mst.org.br/2016/02/01/morte-por-agrotoxicos-e-grave-problema-de-saude-publica-diz-fiocruz>
- 44 Juca Guimarães : « Mais de 70% das mortes por agrotóxicos ocorrem nas regiões Sudeste e Nordeste », Brasil de Fato, 22 août 2019 : <https://www.brasildefato.com.br/2019/08/22/mas-de-70-das-mortes-por-agrotoxicos-ocorrem-nas-regioes-sudeste-e-nordeste>
- 45 Baskut Tuncak : « End-of-visit statement by the United Nations Special Rapporteur on human rights and hazardous substances and wastes », Baskut Tuncak, concernant son déplacement au Brésil, du 2 au 13 décembre 2019, juin 2019, OHCHR : <https://www.ohchr.org/EN/AboutUs/Pages/WhoWeAre.aspx>
- 46 Commission européenne : « Agri-Food Trade Statistical Factsheet: European Union – Paraguay », 17 mars 2020 : [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/food-farming-fisheries/farming/documents/agrifood-paraguay\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/food-farming-fisheries/farming/documents/agrifood-paraguay_en.pdf)
- 47 Philip Mimkes : « UN Human Rights Committee holds Paraguay responsible for use of banned pesticides », FIAN Allemagne, 28 août 2019 : <https://www.fian.de/artikelansicht/2019-08-28-un-menschenrechtsausschuss-macht-paraguay-fuer-einsatz-verbotener-pestizide-verantwortlich>
- 48 OHCHR : « Paraguay responsible for human rights violations in the context of massive agrochemical fumigations », communiqué de presse, Genève, 14 août 2019 : <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24890&angID=E>
- 49 Larissa Mies Bombardi : A geography of agrottoxins use in Brazil and its relations to the European Union, Universidade de São Paulo (USP), São Paulo, 2019 : <http://www.livrosabertos.sibi.usp.br/portaldelivrosUSP/catalog/book/352>
- 50 Susan Haffmans, Lars Neumeister : Toxic Exports, Ed.: PAN Germany, Hambourg, 2019 : <https://pan-germany.org/download/giftige-exporte-ausfuhr-hochgefaehrlicher-pestizide-von-deutschland-in-die-welt/?wpdmdl=1711&nd=1569222587253>

- 51 Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil, 24 novembre 2009, p. 1–50 <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:309:0001:0050:FR:PDF>
- 52 LOI n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, ou loi Egalim (États généraux de l'alimentation). <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037547946&categorieLien=id>
- 53 Parlement allemand (Bundestag), services scientifiques : rapport sur les exportations de produits phytosanitaires non autorisés. Réglementations légales en France et en Allemagne. Berlin, 2020, Parlement allemand [WD 5 - 3000 - 015/20, achèvement des travaux : 3 mars 2020] <https://www.bundestag.de/resource/blob/689790/5d86d62bfff8866bae6864f2d8ea2b977/WD-5-015-20-pdf-data.pdf>
- 54 Sarah Schneider, Benjamin Luig et al. : Pesticides dangereux de Bayer et BASF – un commerce mondial « deux poids deux mesures » (traduction libre). Ed.: Miserero, Inkota, Agrotóxico Mata, Khanyisa, Fondation Rosa Luxemburg, avril 2020 : [https://www.inkota.de/fileadmin/user\\_upload/Presse/Pressemitteilungen/INKOTA\\_Broschuere\\_Pestizide\\_Suedafrika\\_Brasilien\\_2020.pdf](https://www.inkota.de/fileadmin/user_upload/Presse/Pressemitteilungen/INKOTA_Broschuere_Pestizide_Suedafrika_Brasilien_2020.pdf)
- 55 Crispin Dowler : « Soya, corn and cotton make Brazil world leader for hazardous pesticides », *Unearthed*, 20 février 2020 : <https://unearthed.greenpeace.org/2020/02/20/brazil-pesticides-soya-corn-cotton-hazardous-croplife>
- 56 Ulrike Bickel : Autorisations relatives aux pesticides au Brésil (et en Argentine) (traduction libre), février 2020 (manuscrit non publié).
- 57 Daniel Cressey : « Widely used herbicide linked to cancer », *Nature*, 24 mars 2015 : <https://www.nature.com/news/widely-used-herbicide-linked-to-cancer-1.17181>
- 58 CEFIC : « Concluding a free trade deal with Mercosur will benefit trade in chemicals between the two regions », communiqué de presse, 3 juillet 2020 : <https://cefic.org/media-corner/newsroom/concluding-a-free-trade-deal-with-mercossur-will-benefit-trade-in-chemicals-between-the-two-regions>
- 59 Thomas Bohn, Marek Cuhra : « How 'extreme levels' of roundup in food became the industry norm », *Independent Science News*, 24 mars 2014 : <https://www.independentsciencenews.org/news/how-extreme-levels-of-roundup-in-food-became-the-industry-norm>
- 60 Corporate Europe Observatory : « Toxic residues through the back door – Pesticide corporations and trade partners pressured EU to allow banned substances in imported crops », 16 février 2020 : <https://corporateeurope.org/en/2020/02/toxic-residues-through-back-door>
- 61 Thomas Fritz : Research on the impacts of the EU-Mercosur trade negotiations, 1er décembre 2017 : <https://www.bilaterals.org/?research-on-the-impacts-of-the-eu&lang=en>
- 62 Commission européenne : « Trade part of the EU-Mercosur Association Agreement, Chapter Sanitary and Phytosanitary Measures » : <http://trade.ec.europa.eu/doclib/html/158155.htm>
- 63 Commission européenne : « Trade part of the EU-Mercosur Association Agreement, Chapter Sanitary and Phytosanitary Measures » : <http://trade.ec.europa.eu/doclib/html/158155.htm>
- 64 Andrew Wesley et al. : « Brazil sent one million salmonella-infected chickens to UK in two years », *The Guardian*, 3 juillet 2019 : <https://www.theguardian.com/environment/2019/jul/03/brazil-one-million-salmonella-infected-chickens-uk>
- 65 Commission européenne : Study on the review of the list of Critical Raw Materials. Non-critical Raw Materials Factsheets, Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs, Luxembourg, 2017 : <https://rmis.jrc.ec.europa.eu/?page=factsheets-2017-14c133>
- 66 Keith Nuthall, Liz Newmark : « Easier access to high-quality materials' under new EU-Mercosur deal », *Fastmarkets MB*, 2 juillet 2019 : <https://www.metalbulletin.com/Article/3882032/Easier-access-to-high-quality-materials-under-new-EU-Mercosur-trade-deal.html>
- 67 Zoe Sullivan : « Mining activity causing nearly 10 percent of Amazon deforestation », *Mongabay*, 2 novembre 2017 : <https://news.mongabay.com/2017/11/mining-activity-causing-nearly-10-percent-of-amazon-deforestation>
- 68 Federal Institute for Geosciences and Natural Resources : « Germany - Resources Situation 2018 », Hanovre, November 2019 : [https://www.bgr.bund.de/DE/Themen/Min\\_rohstoffe/Downloads/rohsit-2018.html](https://www.bgr.bund.de/DE/Themen/Min_rohstoffe/Downloads/rohsit-2018.html)
- 69 Christian Russau : « Grabbing in Brazil - German corporations behaving shadily », *Hambourg* 2016, p 111f : [https://www.rosalux.de/fileadmin/rls\\_uploads/pdfs/sonst\\_publicationen/VSA\\_Russau\\_Abstauben\\_in\\_Brasilien.pdf](https://www.rosalux.de/fileadmin/rls_uploads/pdfs/sonst_publicationen/VSA_Russau_Abstauben_in_Brasilien.pdf)
- 70 Laura J. Sonter et al. : « Carbon emissions due to deforestation for the production of charcoal used in Brazil's steel industry ». In: *Nature Climate Change*, Vol. 5, avril 2015, pages 359-363
- 71 Federal Institute for Geosciences and Natural Resources : Allemagne - Bilan des ressources 2018, Hanovre, novembre 2019 : [https://www.bgr.bund.de/DE/Themen/Min\\_rohstoffe/Downloads/rohsit-2018.html](https://www.bgr.bund.de/DE/Themen/Min_rohstoffe/Downloads/rohsit-2018.html)
- 72 Christian Russau : Un an après l'effondrement : plaintes, poursuites et justice en attente, *Cooperation Brazil*, 22 janvier 2020 : <https://www.kooperation-brasilien.org/de/themen/landkonflikte-umwelt/ein-jahr-nach-dem-bruch-von-anzeigen-klagen-und-dem-warten-auf-gerechtigkeit>
- 73 Susanne Fries : Coulée de boue de Brumadinho : un désastre annoncé, *MISEREOR Blog*, 19 février 2019 : <https://blog.misereor.de/2019/02/19/die-schlamm-lawine-von-brumadinho-eine-katastrophe-mit-ansage>
- 74 MISEREOR : MISEREOR salue l'enquête préliminaire sur TÜV Süd, communiqué de presse, 13 décembre 2019 : <https://www.misereor.de/presse/pressemeldungen-misereor/misereor-begruesst-ermittlungsverfahren-gegen-tuev-sued>
- 75 Caspar Dohmen et al. : Au Brésil et en Allemagne, des procureurs enquêtent sur TÜV Süd, *Süddeutsche Zeitung*, 15 février 2020 : <https://www.sueddeutsche.de/wirtschaft/tuev-sued-brasilien-drammbruch-ermittlung-1.4798212>

- 76 Commission européenne : « Trade part of the EU-Mercosur Association Agreement, Chapter Trade and Sustainable Development » : <http://trade.ec.europa.eu/doclib/html/158166.htm>
- 77 OCDE : Export Restrictions in Raw Materials Trade: Facts, fallacies and better practices, Paris 2014 : <https://issuu.com/oecd.publishing/docs/oecd-export-restrictions-raw-materi>
- 78 Florencia Lendoiro : « Efecto retenciones: mineras estiman pérdida de más de US\$ 1000 millones », Apertura, 3 septembre 2018 : <https://www.apertura.com/negocios/Efecto-retenciones-mineras-estimam-perdida-de-mas-de-us-1000-millones-anuales-20180903-0004.html>
- 79 Istoé : « Relatório propõe alíquota de 30% de Imposto de Exportação de minérios », 31 octobre 2017 : <https://istoe.com.br/relatorio-propoe-aliquota-de-30-de-imposto-de-exportacao-de-minerios>
- 80 Wellton Máximo : « ICMS sobre exportações pode extinguir até 728 mil empregos, prevê CNI », Agência Brasil, 8 février 2020 : <http://agenciabrasil.etc.com.br/economia/noticia/2020-02/icms-sobre-exportacoes-pode-extinguir-ate-728-mil-empregos-preve-cni>
- 81 Commission européenne : « Trade part of the EU-Mercosur Association Agreement, Chapter Trade in Goods » : <http://trade.ec.europa.eu/doclib/html/158144.htm>
- 82 Commission européenne : « Trade part of the EU-Mercosur Association Agreement, Annex 2 – Export Duties » : <http://trade.ec.europa.eu/doclib/html/158187.htm>
- 83 Voir les deux chapitres « services et établissement » et « marchés publics » : Commission européenne : « Trade part of the EU-Mercosur Association Agreement, Trade in Services and Establishment » : <http://trade.ec.europa.eu/doclib/html/158159.htm>, et : Commission européenne : « Trade part of the EU-Mercosur Association Agreement, Government Procurement » : <http://trade.ec.europa.eu/doclib/html/158160.htm>
- 84 CPT : « Conflitos no Campo Brasil 2019, Comissão Pastoral da Terra », Goiânia, avril 2020 : <https://www.cptnacional.org.br/publicacoes-2/destaque/5167-conflitos-no-campo-brasil-2019>
- 85 Op. cit. page 23
- 86 Op. cit. page 123
- 87 CIMI : « APIB repudia projeto do governo Bolsonaro que libera mineração, hidroelétricas e agronegócio nas terras indígenas », 6 février 2020 : <https://cimi.org.br/2020/02/apib-repudia-projeto-governo-bolsonaro-libera-mineracao-hidreletricas-agronegocio-terras-indigenas>
- 88 Paulo de Bessa Antunes : « A proposta do Poder Executivo para exploração de recursos naturais em terras indígenas », GEN Jurídico, 10 février 2020 : <http://genjuridico.com.br/2020/02/10/exploracao-recursos-terras-indigenas>
- 89 Commission européenne : « Trade part of the EU-Mercosur Association Agreement, Chapter Trade and Sustainable Development » : <http://trade.ec.europa.eu/doclib/html/158166.htm>
- 90 Initiative Lieferkettengesetz : Avis juridique sur l'élaboration d'une loi relative aux chaînes d'approvisionnement, 2020 : [https://lieferkettengesetz.de/wp-content/uploads/2020/02/Initiative-Lieferkettengesetz\\_Rechtsgutachten\\_final.pdf](https://lieferkettengesetz.de/wp-content/uploads/2020/02/Initiative-Lieferkettengesetz_Rechtsgutachten_final.pdf)
- 91 ECCJ : Modèle de législation de l'UE sur la Responsabilité des entreprises et le respect des droits humains et de l'environnement, Coalition Européenne pour la Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises, Avis juridique de l'ECCJ, février 2020 : <https://corporatejustice.org/2020-legal-brief.pdf>
- 92 Parlement allemand (Bundestag) : Motion des groupes parlementaires CDU/CSU et SPD : Protection des enfants dans le monde - Empêcher l'exploitation des enfants par le travail, 12 novembre 2019, exemplaire papier 19/15062: <http://dip21.bundestag.de/dip21/btd/19/150/1915062.pdf>
- 93 Adelphi et al. : Suivi de l'avancement de la mise en œuvre de la diligence raisonnable en matière de droits humains des entreprises citées dans le Plan d'action national pour les entreprises et les droits humains 2016–2020, Rapport préliminaire, Phase d'enquête 2019 : <https://www.auswaertiges-amt.de/blob/2314274/3a52de7f2c6103831ba0c24697b7739c/20200304-nap-2-zwischenbericht-data.pdf>
- 94 Markus Krajewski, 2017 : Ensuring the primacy of human rights in trade and investment policies: Model clauses for a UN Treaty on transnational corporations, other businesses and human rights, CIDSE, MISEREOR et al. : [https://www.cidse.org/wp-content/uploads/2017/03/CIDSE\\_Study\\_Primary\\_HR\\_Trade\\_Investment\\_Policies\\_March\\_2017.pdf](https://www.cidse.org/wp-content/uploads/2017/03/CIDSE_Study_Primary_HR_Trade_Investment_Policies_March_2017.pdf)
- 95 Initiative Lieferkettengesetz, déclaration dans la presse 30 avril 2020 : « Une loi sans sanction n'est pas une loi » : le commissaire européen Reynders annonce le projet de loi relative aux chaînes d'approvisionnement de l'UE <https://lieferkettengesetz.de/presse>
- 96 ECCJ : Key features of mandatory human rights due diligence legislation, European Coalition for Corporate Justice, document de principe de l'ECCJ, juin 2018 : [https://corporatejustice.org/eccj-position-paper-mhrdd-final\\_june2018\\_3.pdf](https://corporatejustice.org/eccj-position-paper-mhrdd-final_june2018_3.pdf)
- 97 Accord-cadre interrégional de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Marché commun du Sud et ses États parties, d'autre part, Journal officiel des Communautés européennes, No. L 69, 19 mars 1996
- 98 UE-Mercosur – Directives de Négociation, par la Commission, d'un Accord d'Association entre les Parties. Version consolidée. Bruxelles, 17 septembre 1999, Titre I <https://www.bilaterals.org/?ue-mercosur-directives-deang=en>
- 99 Ionel Zamfir : « Human rights in EU trade agreements – The human rights clause and its application », Service de recherche du Parlement européen, Exposé général, juillet 2019 : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2019/637975/EPRS\\_BRI\(2019\)637975\\_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2019/637975/EPRS_BRI(2019)637975_EN.pdf)
- 100 Armin Paasch : « Droits humains et politique commerciale ». Déclaration lors de l'audience publique du Comité pour les droits humains et l'aide extérieure du Parlement allemand (Bundestag, Berlin, 30 septembre 2015. [https://www.bundestag.de/resource/blob/485936/c55777328aa9c401c2cb66aae130989d/stellungnahme\\_paaesch-data.pdf](https://www.bundestag.de/resource/blob/485936/c55777328aa9c401c2cb66aae130989d/stellungnahme_paaesch-data.pdf)
- 101 LSE Consulting : Sustainability Impact Assessment in Support of the Association Agreement Negotiations between the European Union and Mercosur, Rapport préliminaire final, février 2020 : [http://www.eumercosursia.com/uploads/4/0/7/2/40728425/eumercosursia\\_final\\_interim\\_report.pdf](http://www.eumercosursia.com/uploads/4/0/7/2/40728425/eumercosursia_final_interim_report.pdf)

- 102 Op. cit. page 103
- 103 Op. cit. page 116
- 104 Op. cit. page 84
- 105 Op. cit. page 74
- 106 Op. cit. page 239ff. Voir aussi : ClientEarth, Fern, Conservation International : « Comments on the draft interim report / Sustainability Impact Assessment (SIA) in Support of the Association Agreement Negotiations between the European Union (EU) and Mercosur » : <https://www.bilaterals.org/?comments-on-the-draft-interim&lang=en>
- 107 Voir par exemple : Luciana Ghiotto, Javier Echaide : Analyse de l'accord entre l'Union européenne et le Mercosur, Ed.: Anna Cavazzini (The Greens/EFA)/ PowerShift, décembre 2019 : <https://power-shift.de/analysis-of-the-agreement-between-the-european-union-and-the-mercosur>
- 108 UE-Mercosur – Directives de Négociation, par la Commission, d'un accord d'association entre les parties. Version consolidée. Bruxelles, 17 septembre 1999 : <https://www.bilaterals.org/?ue-mercosur-directives-deang=en>
- 109 Traité sur l'Union européenne, Article 218 : <https://dejure.org/gesetze/AEUV/218.html>
- 110 L'explication des procédures de vote par le Conseil de l'Union européenne stipule que « Lors d'un vote à l'unanimité, une abstention ne fait pas obstacle à l'adoption d'une décision. » Voir : Conseil de l'Union européenne, Système de vote, Unanimité: <https://www.consilium.europa.eu/fr/council-eu/voting-system/unanimity>
- 111 Benoit Van Overstraeten : « France will not sign Mercosur deal under current conditions: minister Borne », Reuters, 8 octobre 2019 : <https://www.reuters.com/article/us-france-mercosur/france-will-not-sign-mercosur-deal-under-current-conditions-minister-borne-idUSKBN1WNOLD>
- 112 Eddie Wax : « Irish Parliament rejects EU-Mercosur deal in symbolic vote », 11 juillet 2019 : <https://www.politico.eu/article/irish-parliament-rejects-eu-mercosur-deal-in-symbolic-vote>
- 113 Correspondance parlementaire : Le SPÖ, le FPÖ et le JETZT l'emportent au sein du sous-comité de l'UE avec leur demande de veto contre l'accord avec le Mercosur, 18 septembre 2019 : [https://www.parlament.gv.at/PAKT/PR/JAHR\\_2019/PK0905/index.shtml](https://www.parlament.gv.at/PAKT/PR/JAHR_2019/PK0905/index.shtml)
- 114 Leur accord gouvernemental le formule très brièvement : « Non au Mercosur » <https://gruene.at/themen/demokratie-verfassung/regierung-suebereinkommen-tuerkis-gruen/regierung-suebereinkommen.pdf>
- 115 Parlement Wallon : Motion 102 No. 4 (2019-2020), 5.2.2020: MOTION déposée en conclusion de l'interpellation de Monsieur Luperto à Monsieur Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le traité entre l'Union européenne et le Mercosur »: [http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2019\\_2020/MOTION/102\\_4.pdf](http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2019_2020/MOTION/102_4.pdf)
- 116 Tweede Kamer der Staten-Generaal : Nr. 1521: GE-WIJZIGDE MOTIE VAN HET LID OUWEHAND C.S. TER VERVANGING VAN DIE GEDRUKT ONDER NR. 1517: [https://www.tweedekamer.nl/downloads/document? id=e1d8f-7fb-6f30-4bfc-9503-694429c0d44d&title=Gewijzigde%20motie%20van%20het%20lid%20u-wehand%20c.s.%20over%20het%20intrekken%20van%20de%20steun%20voor%20het%20Mercosur-verdrag%20\(t.v.v.%2021501-20-1517\).pdf](https://www.tweedekamer.nl/downloads/document? id=e1d8f-7fb-6f30-4bfc-9503-694429c0d44d&title=Gewijzigde%20motie%20van%20het%20lid%20u-wehand%20c.s.%20over%20het%20intrekken%20van%20de%20steun%20voor%20het%20Mercosur-verdrag%20(t.v.v.%2021501-20-1517).pdf)
- 117 Anja Krüger : Accord entre l'UE et les pays du Mercosur : manque de durabilité, taz, 21 octobre 2019 : <https://taz.de/Abkommen-von-EU-und-Mercosur-Staaten/!5631890>
- 118 ClientEarth et al.: « Protecting forests, natural ecosystems and human rights: a case for EU action », Exposé général de l'ONG, octobre 2019 : <https://www.fern.org/de/ressourcen/protecting-forests-natural-ecosystems-and-human-rights-a-case-for-eu-action-2046>. Ces critères peuvent être désignés de la sorte afin de ne pas entrer en conflit avec les règles de l'Organisation internationale du travail. Voir : Enrico Partiti, « Regulating Trade in Forest-Risk Commodities », in : Journal of World Trade, Volume 54 (2020), Issue 1, pages 31-58: <http://www.kluwerlawonline.com/abstract.php?area=Journal&sd=TRAD2020002>
- 119 Lorand Bartels : Modèle de clause relative aux droits humains pour les accords commerciaux internationaux de l'UE. German Institute for Human Rights, MISEREOR (Ed.). Berlin/Aachen, février 2014 : [http://www.institut-fuer-menschenrechte.de/uploads/tx\\_commerce/Studie\\_Menschenrechtliche\\_Modellklausel.pdf](http://www.institut-fuer-menschenrechte.de/uploads/tx_commerce/Studie_Menschenrechtliche_Modellklausel.pdf)
- 120 Initiative Lieferkettengesetz : Exigences pour une loi relative aux chaînes d'approvisionnement efficace, février 2020 : [https://lieferkettengesetz.de/wp-content/uploads/2020/02/Anforderungen-an-ein-wirksames-Lieferkettengesetz\\_Februar-2020.pdf](https://lieferkettengesetz.de/wp-content/uploads/2020/02/Anforderungen-an-ein-wirksames-Lieferkettengesetz_Februar-2020.pdf) et : Avis juridique sur l'élaboration d'une loi relative aux chaînes d'approvisionnement, février 2020 : [https://lieferkettengesetz.de/wp-content/uploads/2020/02/Initiative-Lieferkettengesetz\\_Rechtsgutachten\\_final.pdf](https://lieferkettengesetz.de/wp-content/uploads/2020/02/Initiative-Lieferkettengesetz_Rechtsgutachten_final.pdf)
- 121 Voir : <https://www.greenpeace.org/eu-unit/issues/nature-food/2656/eu-must-stop-exporting-and-importing-banned-pesticides>

**MISEREOR**  
IHR HILFSWERK

**MISEREOR e. V.**  
Mozartstraße 9  
52064 Aix-la-Chapelle, Allemagne  
[www.misereor.de](http://www.misereor.de)

**GREENPEACE**

**Greenpeace Allemagne**  
Hongkongstraße 10  
20457 Hambourg, Allemagne  
[www.greenpeace.de](http://www.greenpeace.de)

**Greenpeace Belgique**  
Chaussée de Haecht, 159  
1030 Bruxelles, Belgique  
[www.greenpeace.org/belgium/fr](http://www.greenpeace.org/belgium/fr)

**Greenpeace France**  
13 rue d'Enghien  
75010 Paris, France  
[www.greenpeace.fr](http://www.greenpeace.fr)

**CIDSE**  
together for global justice

**CIDSE**  
Rue Stévin, 16  
1000 Bruxelles, Belgique  
[www.cidse.org](http://www.cidse.org)

**CCFD** **TERRE SOLIDAIRE**  
Soyons les forces du changement

**CCFD-Terre Solidaire**  
4, rue Jean Lantier  
75001 Paris, France  
[www.ccfid-terresolidaire.org](http://www.ccfid-terresolidaire.org)

**ENTRAIDE & FRATERNITE**

**Entraide & Fraternité**  
Rue du Gouvernement Provisoire  
1000 Bruxelles, Belgique  
[www.entraide.be](http://www.entraide.be)